

Accompagnement à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement (DEAL) de Guadeloupe

« 30 mesures pour 2030 »

Fiches actions de la feuille de route

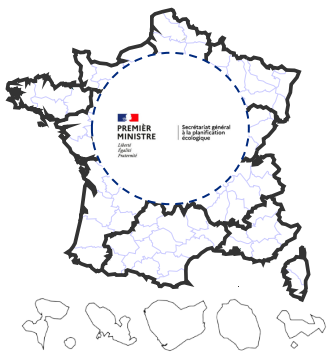
COP Guadeloupe - Décembre 2024



The better the question. The better the answer.
The better the world works.



La planification écologique : un plan national ambitieux, et un levier essentiel pour les objectifs climatiques et sociaux du pays



Les enjeux climatiques en France sont d'une importance capitale. Le pays est confronté à des défis majeurs liés au changement climatique, tels que l'augmentation des températures, les événements météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer. Ces phénomènes ont des conséquences directes sur l'environnement, l'économie, la santé publique et la société dans son ensemble.

En s'appuyant sur les recommandations de la Convention citoyenne pour le Climat, le Président de la République a notamment décidé, en mai 2022, de mettre en place une méthodologie particulière : la planification écologique. Cette ambition de planification écologique est portée par le Premier ministre avec le soutien du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), créé à ce titre dans les services du PM.

La phase d'initiation des travaux, débutée en septembre 2022, a permis la co-construction et la mise en œuvre du plan (volets décarbonation, biodiversité et eau) puis son approfondissement (volets adaptation, santé et ressources) autour de 6 axes pour agir.

Mieux se déplacer



- Choisir la voiture électrique légère
- Faciliter le report modal vers le vélo et les transports en commun
- Inciter au covoiturage

Mieux se loger



- Privilégier l'énergie renouvelable et décarbonée pour le chauffage
- Favoriser les rénovations performantes des logements
- Accompagner les rénovations
- Poursuivre les efforts de sobriété

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes



- Préserver et restaurer la nature
- Protéger la richesse des sols
- Instaurer une gestion durable des eaux et forêts

Mieux produire



- Décarboner les 50 sites industriels les plus émetteurs de France
- Diminuer l'impact environnemental des flux logistiques
- Augmenter la production d'énergies propres
- Accélérer la rénovation des bâtiments pour augmenter leur performance énergétique

Mieux se nourrir



- Diminuer les émissions des gaz à effet de serre liées à l'agriculture
- Favoriser une production agricole durable
- Accompagner l'évolution de l'alimentation
- S'engager pour la durabilité des produits

Mieux consommer



- Encourager une consommation plus sobre et responsable
- Informer le consommateur sur les impacts environnementaux de la consommation
- Intensifier les achats responsables des acteurs économiques et des administrations

Un plan d'actions décliné en 6 familles, à l'origine des groupes de travail



La déclinaison et l'adaptation de la stratégie nationale de planification écologique aux spécificités du territoire Guadeloupéen

Un plan d'actions décliné en 6 familles, adaptées au territoire Guadeloupéen, et à l'origine des groupes de travail



Afin d'adapter parfaitement la stratégie de territorialisation du SGPE à la Guadeloupe, les 6 grandes familles du plan national ont été repensées à l'aulne de 11 axes thématiques, co-construits avec la DEAL et la Région Guadeloupe



Mieux se loger

Mieux se déplacer

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes



- Aménagement et gestion d'un territoire insulaire
- Biodiversité
- Eau

Mieux produire



- Gestion des déchets
- Economie circulaire

Mieux se nourrir



- Agriculture
- Croissance bleue

Mieux consommer



- Achat public responsable
- Information des consom'acteurs

La définition d'une méthodologie de travail permettant d'adapter la politique nationale du SGPE aux spécificités de la Guadeloupe

La feuille de route « 30 mesures pour 2030 » est issues de 3 chantiers menés en parallèle :
une analyse des questionnaires adressés aux collectivités, la mise en place et l'analyse d'une consultation citoyenne et la collaboration de 11 groupes de travail sur chacune des 11 thématiques spécifiques au territoire de la Guadeloupe



L'élaboration de la feuille de route « 30 mesures pour 2030 » : une planification écologique de la Guadeloupe adaptée aux spécificités régionales

		#	Mesures
1. Mieux se déplacer		1	Mettre en œuvre les outils de gouvernance afin d'améliorer le maillage territorial et l'offre de service en matière de transports en commun
		2	Développer un guichet unique pour les usagers de l'ensemble des transports en commun
		3	Accélérer l'installation de bornes de recharge en entreprises
2. Mieux se loger (énergie)		4	Créer un guichet unique d'information sur la Rénovation énergétique
		5	Promouvoir et faciliter l'utilisation des matériaux de construction biosourcés d'origine locale
		6	Créer un label de qualité local pour les artisans et les entreprises
3. Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes	3.1. Aménagement et gestion d'un territoire insulaire	7	Favoriser la sobriété foncière en revitalisant les centres-villes et en réhabilitant les friches industrielles et les bâtiments vacants
		8	Développer une stratégie pour gérer le recul du trait de côte
	3.2 Biodiversité	9	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
		10	Renforcer la protection des espèces menacées en optimisant l'action de la police environnementale
		11	Préserver et restaurer les zones littorales (forêt xérophile, zones humides et plages) pour renforcer les fonctions écologiques
	3.3 Gestion de l'eau	12	Préserver et restaurer les corridors écologiques
		13	Améliorer la distribution et la qualité de l'eau
		14	Engager des travaux de remise aux normes des stations d'épuration
		15	Développer et encadrer la réutilisation des Eaux non conventionnelles
4. Mieux produire	4.1. Gestion et valorisation des déchets	16	Structurer un système global de gestion des déchets et de leur collecte
		17	Optimiser le fonctionnement du réseau des déchetteries
		18	Lutter contre les dépôts sauvages et promouvoir la protection de l'environnement en Guadeloupe
	4.2. Développement de l'économie circulaire	19	Structurer et développer des filières locales du réemploi (label qualité, centres de réparation, impression 3D, sensibilisation ...)
		20	Développer des espaces de promotion et de mise en réseau pour les acteurs de l'économie circulaire
		21	Mettre en place un accompagnement à destination des porteurs de projet de l'économie circulaire
5. Mieux se nourrir	5.1 Agriculture	22	Structurer les filières agricoles locales et promouvoir les circuits courts
		23	Faciliter l'accès aux terres agricoles et protéger le foncier
		24	Mettre en œuvre une gestion durable et optimisée de l'eau agricole
	5.2. Croissance bleue	25	Soutenir l'insertion des jeunes dans les métiers de la mer
		26	Déployer une aquaculture responsable pour diminuer les émissions de GES
		27	Rendre la filière pêche plus durable
6. Mieux consommer	6.1 Achat public responsable	28	Assurer le suivi de l'inclusion et du respect des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics
		29	Mettre en place une cellule d'accompagnement à destination des entreprises locales pour les encourager à une conduite plus responsable
	6.2 Information des consom'acteurs	30	Sensibiliser le grand public aux enjeux de la consommation durable par des ateliers et une vaste campagne de promotion de la consommation responsable

L'objectif de ce présent document est de décliner en fiches actions détaillées chacune des 30 mesures inscrites dans feuille de route

The background of the slide is a dark blue map of France. Overlaid on the map are several geometric patterns: a grid of thin red lines in the top left, a network of thin red lines in the top right, a pattern of thin red wavy lines in the bottom right, and a pattern of small dark blue dots in the bottom left. A large, semi-transparent yellow number '1' is positioned on the left side of the slide.

1

Mieux se déplacer

Mesure n°1 : Mettre en œuvre les outils de gouvernance afin d'améliorer le maillage territorial et l'offre de service en matière de transports en commun



RATIONNEL DE CETTE MESURE



En Guadeloupe, les transports en commun sont confrontés à plusieurs **défis qui limitent leur utilisation**. Les usagers ont une perception plutôt négative du réseau, qu'ils considèrent comme proposant une **fiabilité aléatoire, avec des problèmes de ponctualité, une faible fréquence des passages, et un faible niveau de service dans les phases d'usage hors véhicule**. Une étude a révélé qu'une partie des Guadeloupéens seraient prêts à utiliser les transports en commun à la place de la voiture, soulignant le potentiel du report modal si des améliorations étaient apportées aux réseaux de transports en commun.

Pour améliorer le maillage territorial, il est nécessaire de **créer des synergies** entre les AOM locales impulsée par la Région AOM cheffe de file et de les concrétiser dans des contrats opérationnels de mobilité. Il serait en particulier possible d'identifier les zones non desservies ou mal desservies pour mettre en place des **services de TAD ne s'arrêtant pas aux limites des AOM, de rationaliser certaines lignes, d'en étendre d'autres**, et sur certaines portions de territoire permettre un accroissement du cadencement des lignes vécus par l'usager en permettant la superposition du réseau interurbain au réseau urbain avec des horaires décalées, pour répondre aux besoins réels de la population.

Il est par ailleurs nécessaire de connaître finement ces besoins, via des méthodes statistiques pour obtenir de la donnée quantitative (comme les partenaires de l'ORT l'ont fait avec l'EMC²), mais également en s'appuyant sur la création de **comités des partenaires pour faire remonter via des représentants de la société civile (commerçants, usagers, élèves, etc.) de la donnée qualitative**. Cette démarche de création de comités de partenaires a finalement été préfigurée à l'échelle régionale par ce GT.

Parmi les partenaires nous comptons également les communes, compétentes en matière de gestion de voiries communales et de police de la circulation en agglomération, elles sont par ailleurs compétentes en matière de mobilier urbain et plus particulièrement **d'abris de bus**. Ceux-ci sont **nécessaires pour rendre visible le réseau mais également pour donner le confort d'usage minimal pour envisager un report modal des automobilistes**.

En matière de gestions des compétences **il serait pertinent d'engager un processus global de transfert de cette compétence aux AOM locales**, voir dans un objectif d'uniformisation à l'échelle de la Guadeloupe à la Région.

Enfin la création d'une **AOM Unique**, appelés des vœux des élus territoriaux ayant siégé à la CTAP de mars 2021, constitue l'un des moyens pour atteindre de manière plus rapide ces objectifs de gouvernance en vu de répondre aux attentes de la population. Dans d'autres régions, par exemple à la Réunion **une solution moins intégrée de création d'un syndicat mixte SRU** a été créé pour porter des solutions d'études, de billettiques, de communication, etc. laissant les AOM piloter le cœur de la compétence mobilité et définir leur versement mobilité.

Mesure n°1 : Mettre en œuvre les outils de gouvernance afin d'améliorer le maillage territorial et l'offre de service en matière de transports en commun



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région Guadeloupe

Contributeurs / partenaires :

- AOM locales
- Communes
- Etat
- Entreprises de transport
- Associations de représentant des partenaires (usagers, professionnels du tourisme, parents d'élèves, etc.)



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Conditions de mise en œuvre

- Cartographie du réseau de transport actuel de chaque AOM
- Mise en place d'un agenda partagé par les AOM et d'espaces de dialogue pour élaborer les COM
- Définition du véhicule administratif ou légal permettant le transfert de la compétence sur les abris de bus
- Identification ou stimulation de représentant de la société civile

Effort budgétaire

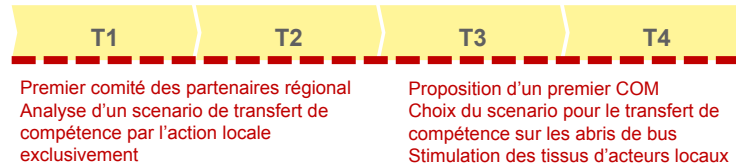


Ressources humaines



CALENDRIER

2025



2026



PLAN D'ACTIONS

- Profiter de la COP pour transformer le GT en comité des partenaires sur le plan régional
- Rencontrer les communes pour sonder les possibilités de transfert de compétence sur les abris de bus
- Partir à la rencontre des associations représentant au niveau local les partenaires ou faire naître ces partenaires initier des démarches d'information grand public ou pour un public ciblé
- Capitaliser sur la cartographie des offres de transports pour servir de base à la rédaction du premier COM
- Anticiper le transfert de compétence sur les abris de bus pour mettre en œuvre rapidement ce transfert là par la création d'abris de bus
- Mettre en œuvre la méthode de transfert de compétence retenue par les AOM
- Déployer une campagne de communication et de sensibilisation pour informer des projets de refonte des offres de transports, de création / rénovation des abris de bus, de création de comité des partenaires dans lesquels leurs représentants s'expriment
- Déployer une campagne de communication pour promouvoir l'utilisation des transports en commun



ETUDE PREALABLE

- Diagnostic du réseau de transport Guadeloupéen initial
- Étude de la mobilité des habitants pour analyser les flux de déplacements, les zones à fortes demandes
- Cartographie des zones du territoire desservies et non-desservies
- Audit des arrêts de bus et des abris de bus



INDICATEURS DE RÉUSSITE

- **Indicateur de suivi** : réalisation des comités des partenaires annuels, signatures de COM
- **Indicateur de réussite** : 30% de l'utilisation des transports en commun d'ici 2030



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- Comité des partenaires : 1 000 € chaque
- 48 000 € par arrêt (plus 12 000 par arrêt si non équilibré avec la publicité)
- Analyse et transfert de la compétence et audit : 50 000 €
- Campagne de communication : 50 000 €

Sources de financement : Région, État, ADEME, FEDER, AOM locales

Mesure n°2 : Développer un guichet unique pour les usagers de l'ensemble des transports en commun



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Avec un réseau de transport éclaté et des informations souvent dispersées, les usagers des transports en commun de Guadeloupe peinent à comprendre l'offre disponible. **Le développement d'un guichet unique vise à centraliser les informations** et à faciliter l'accès aux différents modes de transport, permettant ainsi d'augmenter l'utilisation des transports en commun.

Notamment, l'un des obstacles à l'utilisation des transports en commun est la perception des coûts par les usagers. Souvent, l'absence de transparence sur le coût total des trajets et **la complexité des tarifications peuvent décourager l'adoption de ces modes de transport**. En mettant en place un guichet unique qui informe clairement les usagers sur le coût total d'un déplacement, l'objectif est de proposer plus de transparence sur les dépenses liées aux transports en commun et **d'encourager une mobilité plus durable en rendant les tarifs plus compréhensibles et accessibles**. Une première étape pour rendre la tarification plus compréhensible pour les usagers locaux est **la création d'abonnements pour chaque réseau de transports**.

Le Maas est l'outil idoine pour rendre compréhensible les tarifications et le coût complet de chaque trajet. Dans l'attente d'un tel outil, et surtout en réponse aux besoins des personnes les plus précaires, le Département et la Préfecture subventionnent l'association Solidarités SOS pour le déploiement de la plateforme numérique et le service d'accompagnement téléphonique **Mob'iles**. Cet outil, pour sa partie relevant du numérique, peut à court terme être une première étape vers un Maas.

En simplifiant l'accès à l'information et **en améliorant l'expérience usager, on peut espérer une réduction de la dépendance aux véhicules individuels**, une diminution des embouteillages et de la pollution, et une amélioration de la qualité de vie des Guadeloupéens. Ce guichet unique s'inscrit dans une démarche globale visant à promouvoir une mobilité plus verte et plus équitable pour tous.



Mesure n°2 : Développer un guichet unique pour les usagers de l'ensemble des transports en commun



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région Guadeloupe
- Contributeurs / partenaires :**
- AOM locales
- Département et acteurs de la solidarité
- Solidarités SOS
- Opérateurs de services transport
- Opérateurs du numérique
- Etat



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



Conditions de mise en œuvre

- Un engagement fort de la Région pour encourager le projet et le piloter, et rassembler les ressources humaines et financières nécessaires
- Coopération Région – Département pour permettre à ce guichet de répondre aux besoins des bénéficiaire de la solidarité



CALENDRIER

2025

T1

T2

T3

T4

Cadrage : diagnostic initial, définition des objectifs, indicateurs de performance, plan de communication interne et externe

Analyse des possibilités de faire évoluer Mob'iles

2026

T1

T2

T3

T4

Phase de développement de la solution retenue

Tests et amélioration de la solution retenue

Première mesure d'écart avec ou sans le guichet unique



PLAN D'ACTIONS

- **Identifier les moyens et actions à mettre en œuvre pour permettre à la plateforme Mobiles de porter le Guichet unique des AOM, voir d'autres opérateurs de mobilité**
- **Si nécessaire, conception et développement d'une application de type Maas plus complète :** définir les spécifications techniques et fonctionnelles de l'application, développer une application intuitive permettant la consultation des horaires, tarifs, et trajets en temps réel pour tous les modes de transport en commun disponibles en Guadeloupe, intégrer une fonctionnalité de calcul du coût total d'un trajet, incluant les correspondances et les éventuelles réductions tarifaires, effectuer une phase de tests bêta auprès d'un groupe d'utilisateurs volontaires pour recueillir des retours sur l'interface utilisateur et la pertinence des informations fournies, ajuster l'application en fonction des retours utilisateurs et des observations techniques (vitesse, accessibilité, etc.).
- **Mise en place d'une stratégie communication** afin de faire connaître le guichet unique et sensibiliser la population à son utilisation



ETUDE PREALABLE

- Analyse des besoins, des comportements et des attentes des usagers envers un service de type Maas
- Analyse des conditions techniques, humaines et financières pour faire évoluer Mob'iles



INDICATEURS DE RÉUSSITE

- **Indicateur de suivi :** nombre d'utilisateurs qui s'inscrivent et utilisent activement la plateforme
- **Indicateurs de réussite :** Augmentation de la fréquence l'utilisation des transports en commun, satisfaction usager des services de transports en commun proposés



FINANCEMENT

- Développement d'une application de guichet unique : à partir de 100 000 €
- Accompagnement et gestion du projet : à partir de 60 000 €
- Mise en place et déploiement d'une stratégie communication : 50 000 €

Sources de financement possibles : Région, ADEME, FEDER, Etat, Banque des territoires, Département, AOM locales.

Mesure n°3 : Accroître l'installation de bornes de recharge en entreprises



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Malgré une augmentation de l'utilisation des véhicules électriques depuis 2021 en Guadeloupe, leur part dans le transport automobile reste marginale, représentant seulement 0,5 % du parc en circulation. **Encourager l'adoption des véhicules électriques nécessite d'améliorer les infrastructures de recharge. Les entreprises jouent un rôle crucial dans cette transition.** En effet le mix énergétique guadeloupéen doit à horizon 2033 être entièrement renouvelable dont 43 % issue de ressources énergétiques locales et intermittentes. Il est donc nécessaire de permettre les recharges en journée lorsque la production d'énergie est la plus haute, les véhicules sont alors sur les parkings des entreprises. Ainsi, le manque de connaissance des avantages des véhicules propres et les réticences face aux changements de pratiques coté particuliers comme entreprises (notamment pour les TPE et PME qui constituent l'essentiel du tissu économique guadeloupéen) constituent des obstacles importants.

Le développement des cyclomoteurs électriques en Guadeloupe illustre **l'effet positif des incitations financières connues pour encourager l'usage de véhicules moins polluants.** Le nombre de ces véhicules a été multiplié par neuf entre 2020 et 2021, démontrant l'efficacité de ces mesures pour rendre l'achat de véhicules électriques plus accessible.

Un des freins majeurs à l'adoption des véhicules électriques en Guadeloupe est la complexité et le coût d'installation des infrastructures de recharge. La possibilité de se charger sur son lieu de travail (en générale en journée), alors que le véhicule est stationné environ 8h par jour, représente un aubaine pour les potentiels propriétaires de véhicules électrique. C'est d'autant plus vrai en Guadeloupe, le territoire visant une forte augmentation des sources de productions solaires et éolienne dans son mixte de production d'électricité doit limiter les pics de consommation en fin de journée. Pour répondre à ces objectifs, une stratégie proactive est nécessaire, incluant des avantages fiscaux et sociaux pour les entreprises qui installent des bornes de recharge.



Mesure n°3 : Accroître l'installation de bornes de recharge en entreprises



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Etat et Région Guadeloupe

Contributeurs / partenaires :

- ADEME
- Syndicats (et en particulier syndicats de l'énergie)
- Bpifrance
- AVERE – Synergile (programme ADVENIR)
- Banque des territoires



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet à
controverse

Evolution normative



Importante

Effort budgétaire



Important

Ressources humaines



Modérée

Conditions de mise en œuvre

- Avantages fiscaux : mettre en place des avantages fiscaux pour les entreprises qui installent des bornes de recharge (cadre législatif national)
- Avantages sociaux : rendre l'avantage en nature nul pour les entreprises qui permettent à leurs employés de se recharger gratuitement sur les bornes installées pour le parc de véhicules de l'entreprise
- Coordination et implication des organismes et institutions en capacité de proposer des incitations financières



CALENDRIER

2025

T1

T2



T3

T4

Cadrage : étude d'impact, définition des incitations possibles et des conditions d'éligibilité

Lancement de la mesure, installation des premières bornes, campagne de communication et de sensibilisation à destination des entreprises

2026

T1

T2

T3

T4

Poursuite du déploiement des bornes, premier bilan, ajustement des mesures de soutien



PLAN D'ACTIONS

- Identifier les institutions et organismes (ADEME, Région, Banque des Territoires, ...) en capacité de proposer des incitations à la mise en place de bornes de recharge électriques (subventions, appels à projets)
- Inscrire dans la loi l'avantage en nature nul pour les employés qui se chargent sur les bornes de l'entreprise gratuitement
- Mettre en réseau les syndicats de copropriétés, les gestionnaires d'immobilier, les entreprises guadeloupéennes (TPE, PME, startups...) et les constructeurs et revendeurs/installateurs de bornes de recharge afin de faciliter l'installation de ces dernières
- Mettre en place des campagnes de communication à destination des entreprises et des employés pour les informer et les sensibiliser aux avantages environnementaux et financiers liés à l'installation de bornes de recharge électriques



ETUDE PREALABLE

- Analyser le besoin en comprenant les attitudes et habitudes des entreprises, leurs perceptions et préoccupations vis-à-vis des véhicules électriques et des bornes de recharge
- Identifier et cibler les zones géographiques avec le plus fort potentiel de croissance pour l'utilisation de véhicules électriques



INDICATEURS DE RÉUSSITE

- **Indicateur de suivi** : augmentation du nombre de bornes électriques installées par et dans les entreprises Guadeloupéennes
- **Indicateur de réussite** : augmentation de l'utilisation des véhicules électriques de 15% d'ici 2030



FINANCEMENT

Estimations budgétaires :

- Incitations financières : à partir de 500 000 € pour avoir un impact réel sur les installations
- Campagne de communication et sensibilisation : à partir de 50 000 €

Quelques sources de financement possibles : ADEME, Région, Banque des Territoires, FEDER, BPI France

A dark blue background featuring a stylized map of France. The map is overlaid with various geometric patterns: a grid of thin red lines, a network of thin white lines, and a pattern of small white dots. The text '2 | Mieux se loger' is prominently displayed on the left side of the map.

2

Mieux se loger

Mesure n°4 : Créer un guichet unique d'information sur la Rénovation énergétique



RATIONNEL DE CETTE MESURE

France Rénov', lancé en 2022 par les pouvoirs publics, est conçu pour guider les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. En Guadeloupe, ce dispositif revêt une importance particulière, étant donné que **plus de 50 % des bâtiments résidentiels et tertiaires ont plus de 30 ans, ce qui accentue les besoins en rénovation. La mise en place d'un portail numérique accessible**, regroupant l'ensemble des informations sur les aides disponibles, les procédures et les guichets de financement, permettrait de **simplifier le parcours des usagers**. Ce portail, en offrant des services similaires à ceux de France Services, aurait pour objectif de rendre les aides de l'Anah et autres dispositifs plus accessibles et compréhensibles pour les usagers.

Outre la mise à disposition de ces informations, il est essentiel de **former le personnel en charge de l'accompagnement des ménages** pour garantir une orientation claire et précise. En 2024, le service France Rénov' a déjà déployé 97 conseillers dédiés Outre-mer, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux spécificités locales de la Guadeloupe. La formation permettra d'assurer que les conseillers maîtrisent les caractéristiques des dispositifs de financement, tels que MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), et d'orienter les usagers vers les solutions adaptées à leurs besoins.

En facilitant l'accès aux informations et en améliorant l'accompagnement, cette mesure vise à augmenter le taux de rénovation énergétique dans le territoire. Selon une étude de la DEAL, **les rénovations réalisées jusqu'à présent restent souvent partielles et opportunistes**, freinant l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation énergétique. En optimisant l'accès aux aides et en garantissant un accompagnement renforcé, **l'objectif est de permettre une rénovation plus globale et efficace des bâtiments. À terme, cela devrait contribuer à atteindre l'objectif de la PPE pour 2028, soit une réduction de 15 % de la consommation énergétique des bâtiments par rapport à 2020.**



Mesure n°4 : Créer un guichet unique d'information sur la Rénovation énergétique



PILOTAGE

Chef de file :

- Etat

Contributeurs & partenaires :

- Région
- ADEME
- Chambres des métiers et de l'artisanat
- Organisations professionnelles du secteur du bâtiment
- Collectivités locales



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Conditions de mise en œuvre

- Identifier un groupe de travail avec les parties prenantes pour définir les critères du label.
- S'assurer que le label prend en compte les spécificités locales en termes de climat et de construction.
- Mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation pour garantir la qualité des prestations certifiées.

Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025

Lancement officiel du portail,
déploiement du programme de formation

T1 T2 T3 T4

Conception du portail et des
formations spécifiques

2026

T1 T2 T3 T4

Suivi et ajustement du portail en fonction des retours d'utilisateurs,
extension du programme de formation si nécessaire



PLAN D'ACTIONS

- Création d'un portail en ligne regroupant toutes les aides et dispositifs existants pour la rénovation énergétique :** identifier une équipe projet côté Région, structurer les informations à inclure dans le portail, sélectionner un prestataire pour développer le portail, développer des guides pratiques téléchargeables pour chaque type de dispositif, prévoir les mises à jour régulières, collaborer avec des acteurs locaux pour relayer l'existence du portail auprès des citoyens, notamment dans les espaces publics.
- Amélioration de l'accompagnement des usagers, deux options :**
 - Option 1 : Développer un réseau de conseillers sur le modèle de France Rénov', spécifiquement pour la Guadeloupe.
 - Option 2 : Organiser des sessions de formation pour les conseillers France Rénov' sur les spécificités des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique en Guadeloupe.



ETUDE PREALABLE

- Éventuellement, enquête auprès des usagers guadeloupéens pour évaluer le niveau de connaissance des dispositifs existants en matière de rénovation énergétique



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre de visiteurs sur le portail, nombre de conseillers formés

Indicateur de réussite :

- Réduction de 15 % de la consommation énergétique des bâtiments par rapport à 2020 en 2028



FINANCEMENT

Estimations budgétaires :

- Création du portail : 50 à 75 000 €, puis 20 000 € de maintenance par an
- Formation des conseillers : 50 000 €, puis 20 000 € par an de mise à jour des outils pédagogiques et formation de nouveaux conseillers

Sources de financement : ADEME, Anah, FEDER (portail) et FSE (formation), Région, Etat.

Mesure n°5 : Promouvoir et faciliter l'utilisation des matériaux de construction biosourcés d'origine locale



RATIONNEL DE CETTE MESURE

La promotion des matériaux biosourcés et durables pour la construction en Guadeloupe répond à **un double objectif : réduire l'empreinte écologique du secteur du bâtiment et diminuer les coûts liés à l'achat et à l'importation de matériaux.**

La récente étude menée par le CROAG montre que, la Guadeloupe et plus largement la Caraïbe, disposent de **ressources végétales diversifiées (bagasse de canne à sucre, bambou, fibres de banane, ...)** qui, **pour certaines sont déjà exploitées pour produire des matériaux de construction durables** et à faible impact environnemental. L'introduction de ces matériaux dans les projets de construction et de rénovation permettrait de diminuer les émissions de carbone liées aux matériaux importés tout en stimulant l'économie circulaire locale.

La mise en œuvre de cette mesure repose sur plusieurs actions concrètes :

- le recensement, la bancarisation pérenne de données relatives aux matériaux durables et leur mise à disposition facilitant ainsi leur utilisation par les professionnels du bâtiment. La plateforme PERGOLA, soutenue par le programme OMBREE pourrait servir de support ;
- La production de référentiel normatif tant sur la fabrication que la mise en œuvre de matériaux durables (DUT)
- des incitations financières, telles que des subventions, pourraient encourager les projets qui favorisent ces matériaux.
- L'organisation de formations pour les artisans et entreprises du secteur contribuera à diffuser les connaissances techniques nécessaires et à garantir la qualité des constructions réalisées avec ces matériaux.

Enfin, l'élaboration d'un **label de qualité pour les matériaux biosourcés** locaux assurera aux consommateurs et aux professionnels du bâtiment une garantie de conformité aux normes environnementales et de durabilité. Ce label pourrait accroître la confiance des usagers et renforcer la demande pour des matériaux issus de filières locales, tout en soutenant le développement économique et écologique du territoire. Cette démarche innovante pourrait positionner la Guadeloupe comme un exemple de développement durable dans la région caribéenne.

Mesure n°5 : Promouvoir et faciliter l'utilisation des matériaux de construction biosourcés d'origine locale



PILOTAGE

Chef de file :

- Etat

Contributeurs & partenaires :

- Région
- ADEME
- Chambres des métiers et de l'artisanat
- Organisations professionnelles du bâtiment
- Collectivités locales



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Conditions de mise en œuvre

- Mettre en place un comité de pilotage regroupant l'État, la Région, l'ADEME, et les partenaires pour coordonner et encadrer la mesure.
- Assurer un financement pérenne, un système de suivi des performances, et des partenariats pour la formation des professionnels du secteur.

Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

Déploiement de la plateforme, lancement des premiers programmes d'incitation, premières sessions de formation

2025



Lancement du projet de plateforme, identification des fournisseurs, conception des formations

2026



Suivi de l'utilisation de la plateforme, évaluation de l'impact des incitations financières, et ajustement des formations pour optimiser les résultats.



PLAN D'ACTIONS

1. Recenser et rendre accessibles les études : utiliser la plateforme PERGOLA pour collecter les données relatives aux matériaux durables, mettre en place un processus de mise à jour régulière pour garantir la pertinence et l'actualité des informations fournies. Le partage d'information entre territoire d'outre-mer permettrait une économie d'échelle substantielle et la valorisation des résultats obtenus.
2. Identifier et soutenir la production de référentiels prioritaires pour la Guadeloupe (matériaux et techniques de mise en œuvre).
3. Former les artisans et les entreprises du secteur aux nouvelles méthodes et pratiques, dont la valorisation de produits de déconstruction.
4. Création de filière caribéenne de matériaux durables.



ETUDE PREALABLE

- Une étude préalable pour analyser la disponibilité et la variété des matériaux biosourcés en Guadeloupe est recommandée. Identification des principaux fournisseurs, cartographie des ressources locales utilisables dans le secteur de la construction (cf étude DEAL/Karibati 2016).
- Étude sur l'opportunité de développer une filière caribéenne, portant sur les facteurs de réussite et freins (normalisation, coût, transport, etc...)



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre de consultations de la plateforme en ligne, nombre de formations organisées.

Indicateur de réussite :

- Augmentation de 30 % de l'utilisation des matériaux biosourcés d'ici 2030.



FINANCEMENT

Estimations budgétaires :

100 000 € pour la production de DUT, coût estimé de 100 000 € pour la création de la plateforme, à partir de 100 000 € par an pour l'octroi des subventions, et 30 000 € par an pour les formations.

Sources de financement : ADEME, FEDER (plateforme et incitations financières), Région et Département (formations), l'État via des AAP/AMI

Mesure n°6 : Créer un label de qualité local pour les artisans et les entreprises



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Afin de bénéficier des aides publiques telles que l'Eco PTZ, MaPrimeRénov, il est obligatoire de faire appel à un professionnel ayant la mention "Reconnu Garant de l'Environnement" (RGE). Or, **le déploiement de ce label en Guadeloupe est contraignant et compliqué** : cursus de formation long et dense pour des artisans exerçant souvent seuls, des certificateurs basés en hexagone, un programme pas nécessairement adapté au climat et aux constructions tropicales.

La création d'un label local spécifique Antilles vise à garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique en certifiant les entreprises et les professionnels locaux. **Ce label contribuera à améliorer la performance énergétique des bâtiments rénovés, tout en répondant aux particularités climatiques et structurelles de la région.** En Guadeloupe, où la demande pour des solutions de rénovation énergétique de qualité est en croissance, un tel label aidera les ménages et entreprises à identifier les acteurs engagés dans une démarche responsable tout en bénéficiant des aides nationales dédiées.

Au-delà des bénéfices pour les consommateurs, **l'instauration d'un label local aidera à structurer les filières de rénovation énergétique en Guadeloupe.** En encourageant les entreprises à obtenir cette certification, la mesure vise à créer un cercle vertueux d'amélioration continue au sein du secteur. Cela stimulera l'économie locale en valorisant les entreprises qui investissent dans la qualité et la durabilité, tout en créant des emplois qualifiés dans les métiers de la rénovation.



Mesure n°6 : Créer un label de qualité local pour les artisans et les entreprises



PILOTAGE

Chef de file :

- Région Guadeloupe

Contributeurs & partenaires :

- Etat
- ADEME
- Chambres des métiers et de l'artisanat
- Organisations professionnelles du secteur du bâtiment
- Collectivités locales



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu abordé

Evolution normative



Modérée

Conditions de mise en œuvre

- Identifier un groupe de travail avec les parties prenantes locales pour définir les critères du label.
- Mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation pour garantir la qualité des prestations certifiées.

Effort budgétaire



Modéré

Ressources humaines



Importantes



CALENDRIER

2025

Elaboration des supports de communication, et lancement d'une première phase de labellisation pilote

T1

T2

T3

T4

Constitution du groupe de travail et définition des critères de certification du label.

2026

T1

T2

T3

T4

Suivi des premières entreprises labellisées, évaluation de l'impact de la certification sur la qualité des travaux, et ajustements si nécessaires pour optimiser le label.



PLAN D'ACTIONS

- Développer un cahier des charges pour les critères de qualité. Valider avec la Région, l'ADEME, et les Chambres des métiers pour s'assurer que les critères correspondent aux besoins locaux.
- Effectuer des contrôles réguliers des entreprises certifiées.
- Établir un processus de certification avec un organisme indépendant et basé en Guadeloupe.
- Mettre en place des audits pour vérifier la conformité aux normes.
- Promouvoir le label auprès des professionnels. Définir un audit et un accompagnement pour guider les entreprises vers la conformité.
- Lancer une campagne de promotion auprès des ménages.



ETUDE PREALABLE

- Eventuellement, étude préalable pour évaluer les attentes des usagers en matière de garanties de qualité dans la rénovation énergétique pour affiner les principaux critères de certification.



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre d'entreprises labellisées.

Indicateur de réussite :

- Augmentation de la demande de rénovation énergétique via des entreprises certifiées, avec un objectif de 30 % de nouvelles demandes d'ici 2030.



FINANCEMENT

Estimations budgétaires : Coût estimé de 70 000 à 100 000 € pour la création et la promotion du label, et environ 30 000 € par an pour la formation continue et le suivi des entreprises labellisées.

Sources de financement : ADEME, Région Guadeloupe, FEDER (soutien à la création du label et communication), collectivités et Chambres des métiers (formation des entreprises).

3

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

A. Aménagement et gestion d'un territoire insulaire

Mesure n°7 : Favoriser la sobriété foncière en revitalisant les centres-villes et en réhabilitant les friches industrielles et les bâtiments vacants



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Cette mesure s'inscrit dans les grandes lignes directrices du **Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guadeloupe**, qui vise à assurer une gestion durable et équilibrée du territoire dans un contexte insulaire contraint. En effet, avec un territoire de seulement 1 628 km², dont environ **15% est déjà urbanisé**, la Guadeloupe subit une pression foncière de plus en plus forte, notamment en raison de l'**étalement urbain** et de la **fragmentation des espaces naturels**. Les zones périurbaines se développent rapidement au détriment des terres agricoles et des milieux naturels, un phénomène qui s'accompagne de la **désertification progressive des centres-villes**. Selon les données de l'INSEE, **plus de 10% des logements dans certaines communes guadeloupéennes sont vacants**, un indicateur de dévitalisation urbaine qui fragilise l'économie locale et augmente les besoins de construction en périphérie.

Il s'agit de **préserver les sols vivants** et **lutter contre les effets de l'étalement urbain** en privilégiant la **reconstruction de la ville sur la ville** et en maîtrisant l'artificialisation au profit de la renaturation. Pour y parvenir, différents leviers sont actionnables : **réhabiliter les bâtiments vacants pour répondre aux besoins** en logements, commerces ou services, **revitaliser les centres-villes** en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en densifiant les espaces déjà urbanisés, **limiter l'expansion non contrôlée des zones urbaines** en favorisant le recyclage des espaces sous-utilisés ou abandonnés par le biais des outils de planification, **recenser et prioriser la requalification des friches** déjà artificialisées..



Mesure n°7 : Favoriser la sobriété foncière en revitalisant les centres-villes et en réhabilitant les friches industrielles et les bâtiments vacants



PILOTAGE

Chef de file :

- Conseil Régional de la Guadeloupe

Contributeurs & partenaires :

- Collectivités locales
- DEAL
- ADEME
- Région
- Département
- Agence des 50 pas géométriques
- Établissements publics fonciers



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



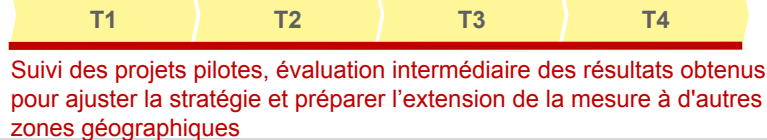
CALENDRIER

2025

Établissement des plans d'actions par zone et mobilisation des financements et partenaires



2026



FINANCEMENT

Estimations budgétaires :

Réhabilitation des centres-villes et des bâtiments vacants:

25 à 50 millions d'€

Réhabilitation des friches industrielles et agricoles:

20 à 50 millions d'€

Limiter l'étalement urbain et renforcer la densification: Un budget de 1 à 3 millions d'€ pour la mise à jour des PLU et la gestion des projets de densification sur 6 à 8 communes de Guadeloupe.

Sources de financement :

- FEDER
- Fonds Vert
- Action Cœur de Ville



PLAN D' ACTIONS

- Revitaliser les centres-villes :** La dévitalisation des centres urbains, accentuée par le déplacement des activités vers les zones périphériques, appelle des réponses ciblées. La réhabilitation des bâtiments vacants, notamment à Pointe-à-Pitre, pourrait satisfaire une part des besoins en logement tout en dynamisant les commerces locaux. Les programmes tels qu'**Action Cœur de Ville** ou **Petites Villes de Demain** offrent un cadre pour renforcer l'attractivité des centres-bourgs et lutter contre la précarité de l'habitat. Ces démarches doivent être soutenues par une meilleure communication pour favoriser l'adhésion citoyenne et maximiser leur impact.
- Réhabilitation des friches :** Les friches industrielles et agricoles, souvent en bord de mer ou en périphérie urbaine, constituent un potentiel inexploité. Leur requalification pourrait intégrer la création d'espaces verts, d'infrastructures résilientes et de logements adaptés. Ces projets stimuleraient l'économie

locale, notamment par des emplois dans la construction et la réhabilitation écologique. La mise en place d'**Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** serait un levier efficace pour encourager la remise sur le marché de ces espaces délaissés.

- Limiter l'étalement urbain :** Face à l'étalement urbain qui a consommé 1,3 % du territoire guadeloupéen en dix ans, des politiques de densification s'imposent. La priorité doit être donnée à la valorisation des "dents creuses", à l'occupation des logements vacants (17,1 % selon LOVAC 2020) et à la préservation des terres agricoles et forestières. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent inclure des dispositifs stricts pour freiner l'artificialisation des sols et encourager la sobriété foncière. La planification territoriale, via le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, est un outil stratégique pour orchestrer un développement harmonieux



ETUDE PREALABLE

- Cartographie complète et détaillée des bâtiments vacants, des terrains abandonnés et des friches industrielles
- Étude de faisabilité de réhabilitation des bâtiments vacants
- Analyse socio-économique des besoins locaux (logements, services, commerces, accès etc.)



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre de bâtiments vacants réhabilités chaque année
- Nombre de projets de reconversion de friches industrielles
- Indicateur de réussite :**
- 80% des bâtiments vacants identifiés sont réhabilités d'ici 2030, avec au moins 50% dédiés à des logements sociaux ou accessibles.
- 60% des friches industrielles réhabilitées d'ici 2030, avec une mixité fonctionnelle comprenant des logements, des commerces, et des espaces verts.

Mesure n°8 : Développer une stratégie pour gérer le recul du trait de côte



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Avec **31 communes sur 32 disposant d'une façade maritime**, la **Guadeloupe** est le département d'outre-mer qui bénéficie du **plus grand linéaire côtier**.

L'archipel présente plus de **630 km de côtes** très diversifiées en raison de leur histoire géologique qui subissent une **pression anthropique** plus ou moins forte. **80 % du littoral fait l'objet d'une protection**. Le **littoral**, à l'interface entre la terre et la mer, constitue à la fois la **zone d'attraction** où se concentrent une grande part de la population et de l'économie locale et une **zone fragile** particulièrement exposée aux phénomènes **d'érosion** et de **submersion** (une étude de 2021 estime qu'environ 42 500 personnes sont exposées au risque de submersion marine en Guadeloupe, soit 10% de la population).

En préalable, la mise en œuvre d'une stratégie nécessite de renforcer les outils de connaissance des évolutions à attendre liées au changement climatique, particulièrement sur le littoral, pour mieux les anticiper. Cette mesure propose de préciser la **cartographie du recul du trait de côte** dans une approche croisée, à l'échelle régionale, de l'ensemble du linéaire côtier guadeloupéen. Elle nécessite de conforter les données permettant d'identifier les côtes les plus vulnérables à plus ou moins long terme, selon leur niveau d'anthropisation et les enjeux économiques, sociaux ou environnementaux concernés.

Cette connaissance objective permet de déployer les actions d'aménagement les plus pertinentes pour rendre le **territoire résilient** : **en adaptant les infrastructures côtières** qui nécessitent la proximité de la mer, en ayant recours aux **solutions fondées sur la nature**, en **restaurant des écosystèmes naturels** (mangroves, récifs coralliens) et la biodiversité qui permettent de lutter contre le recul du trait de côte, en pensant l'aménagement de nouvelles zones pour la recomposition urbaine...



Mesure n°8 : Développer une stratégie pour gérer le recul du trait de côte



PILOTAGE

Chef de file :

- Préfecture de la Guadeloupe

Contributeurs & partenaires :

- Collectivités locales
- Observatoire National de la Mer et du Littoral (ONML) et Conservatoire du Littoral
- Direction de la Mer de la Guadeloupe
- Région
- Département
- Office de l'Eau Guadeloupe



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire

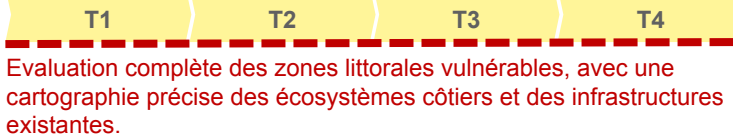


Ressources humaines



CALENDRIER

2025



2026



FINANCEMENT

Estimations budgétaires :

Récifs coralliens : 5 km de culture de coraux sur des supports artificiels : 300 000–1 million €.

Mangroves : restauration ciblée sur 50 hectares, 15 000–30 000 € par hectare, : 750 000–1,5 million €

Adaptation des infrastructures côtières : 2 à 3 kilomètres de digues ou renforcements ciblés, à un coût de 1 000–3 000 € par mètre : 2–9 millions €.

Revégétalisation de plages et extension des mangroves sur 30 hectares à Sainte-Anne et Bouillante, à environ 15 000 € par hectare, soit 450 000 €.

Sources de financement :

- Fonds Européens : FEDER, programme LIFE,
- Fonds de Solidarité pour le Climat (FSC)



PLAN D'ACTIONS

- **Restauration des écosystèmes côtiers** : La Guadeloupe dispose de mangroves et de récifs coralliens essentiels pour la protection des littoraux contre l'érosion. Des programmes pour restaurer et protéger ces écosystèmes sont cruciaux. Par exemple, replanter des mangroves autour des zones de Deshaies et Grand-Bourg protégerait les côtes tout en renforçant la biodiversité.
- **Adaptation des infrastructures côtières** : Pour les zones urbaines déjà menacées, comme celles de Saint-François, des mesures de renforcement des infrastructures peuvent être mises en place, incluant des digues ou des rehaussements de bâtiments. Cependant, ces actions nécessitent un financement adéquat et des collaborations avec les communes et l'État pour des investissements structurants adaptés

aux spécificités insulaires.

- **Mise en œuvre de solutions fondées sur la nature** : Plutôt que de recourir systématiquement à des infrastructures lourdes, il est essentiel d'expérimenter et de déployer des solutions fondées sur la nature. Cela inclut la revégétalisation des plages, la protection et l'expansion des mangroves, ainsi que la lutte contre les rejets d'eaux noires et grises. Ces initiatives, en plus de limiter l'érosion, renforcent la résilience des littoraux face aux impacts du changement climatique et favorisent la préservation des écosystèmes côtiers. Par exemple, les plages de Sainte-Anne et de Bouillante pourraient bénéficier d'une telle approche pour limiter l'érosion tout en offrant un cadre favorable à la biodiversité et aux usages locaux.



ETUDE PREALABLE

- Cartographie et études de résilience des zones côtières à risque d'érosion et d'inondation
- Étude technique des infrastructures côtières existantes
- Étude d'acceptabilité sociale sur la relocalisation



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre d'infrastructures côtières renforcées ou réaménagées
- Nombre de communes ayant adopté des politiques de gestion du risque côtier
- Superficie des écosystèmes côtiers restaurés (mangroves, récifs coralliens)
- **Indicateur de réussite :**
- 50% des infrastructures côtières critiques renforcées ou réaménagées d'ici 2030
- 100% des communes côtières adoptant un plan local de gestion du recul du trait de côte d'ici 2030.
- Restauration de 25% des mangroves et récifs coralliens dégradés d'ici 2030.

3

Mieux préserver et
valoriser nos écosystèmes

B. Biodiversité

Mesure n°9 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

RATIONNEL DE CETTE MESURE

Les **espèces exotiques envahissantes** (EEE) représentent une menace majeure pour les écosystèmes fragiles de la Guadeloupe, qui, en raison de son insularité, est particulièrement vulnérable à ces introductions d'espèces non indigènes. Selon l'**Union Internationale pour la Conservation de la Nature** (UICN), une EEE est une **espèce introduite par l'homme, volontairement ou accidentellement**, et qui, par son implantation et sa propagation, **entraîne des impacts écologiques, économiques ou sanitaires**. En Guadeloupe, les EEE ont des conséquences écologiques lourdes : elles **perturbent les habitats** naturels, **compromettent la survie des espèces endémiques** et peuvent **modifier les chaînes alimentaires locales**. Par exemple, l'iguane commun (*Iguana iguana*), introduit accidentellement, menace l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), espèce endémique classée en danger critique d'extinction, en raison de la concurrence directe pour les ressources et des risques d'hybridation entre les deux espèces.

Les pressions exercées par les EEE sont aggravées par des facteurs anthropiques tels que la pollution, le changement climatique, la fragmentation des habitats et les flux de marchandises et de voyageurs. Le poisson-lion, une espèce marine envahissante arrivée en 2010, est un exemple de cette menace ; ce prédateur modifie les écosystèmes marins en perturbant les populations de poissons locaux. Aujourd'hui, **17 des 100 espèces les plus envahissantes au monde sont recensées en Guadeloupe**, avec des impacts documentés par la **DEAL**, estimant à **3,6 millions d'euros le coût de leur gestion entre 2009 et 2014**.

Face à cette situation critique, cette mesure vise à mettre en œuvre des actions de prévention et de contrôle des EEE.



Mesure n°9 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes



PILOTAGE

Chef de file : ARB-IG

Contributeurs & partenaires :

Directions de l'environnement, de l'agriculture, de la mer, des douanes et de la concurrence., Grand Port Maritime de Guadeloupe, Pôle Relais Zones Humides Tropicales, Associations naturalistes, CEN Guadeloupe, Agence Régionale de la Biodiversité, Agence Régionale de Santé, Conservatoire du littoral, Office National des Forêts, Office français de la biodiversité, Office de l'eau, Parc National de Guadeloupe, Région, Département, Association des Maires de Guadeloupe



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu abordé

Evolution normative



Conséquentes

Effort budgétaire



Modéré

Ressources humaines



Importantes



CALENDRIER

2025

Organisation de sessions de formation pour les équipes de surveillance et élaboration d'un programme de sensibilisation pour les secteurs à risque (horticulture, aquariophilie).

T1

T2

T3

T4

Révision et mise à jour des protocoles de contrôle aux points d'entrée (ports et aéroports) pour renforcer la prévention des EEE.

Identification des partenaires locaux et lancement des travaux pour développer des outils numériques de signalement participatif

2026

Lancer des expérimentations

T1

T2

T3

T4

Validation et test des outils numériques de signalement participatif avec les partenaires identifiés, et Déploiement des outils et réseaux de surveillance.

Identifier des acteurs qui prendraient en charge à la fois le transport, le stockage temporaire et le traitement



PLAN D'ACTIONS

- **Prévenir l'introduction de nouvelles EEE :** Il convient de renforcer les contrôles aux points d'entrée, comme les ports et aéroports, pour limiter l'arrivée des espèces exotiques envahissantes. La mise en place de normes appropriées et la surveillance des sites sensibles permettent de mieux encadrer leur introduction. Par ailleurs, il est important de promouvoir des alternatives auprès des professionnels, en encourageant l'adoption d'espèces locales ou non-invasives, notamment dans les secteurs de l'horticulture et de l'aquariophilie. Des plans de gestion à long terme et un fonds d'urgence pour des interventions rapides sont également nécessaires.
- **Surveiller et détecter précocement les nouvelles espèces :** Le développement d'un réseau de surveillance repose sur l'implication des acteurs locaux, y compris les citoyens, pour signaler l'apparition de nouvelles espèces exotiques envahissantes (EEE) dans une démarche participative. Dès la détection de ces espèces, des actions de réponse rapide, telles que des interventions ciblées et immédiates, doivent être mises en place pour limiter leur propagation et éviter des impacts écologiques majeurs.
- **Limiter la progression et l'impact des EEE déjà présentes et Organiser la gestion des déchets animaux et végétaux en post-intervention :** cela implique de prioriser les interventions en fonction des espèces les plus problématiques et des zones les plus vulnérables. Une fois les EEE éliminées, il convient de restaurer les habitats affectés pour soutenir la biodiversité locale.



ETUDE PREALABLE

Diagnostic des zones sensibles et espèces les plus problématiques, incluant une priorisation des risques et besoins d'intervention.



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

Bilan des EEE interceptées lors des contrôles du SIVP (Prévention).

Nombre de m² éradiqués (Gestion).

Nombre de signalements

(Surveillance/détection).

Nombre de formations et d'ateliers organisés (Sensibilisation)

Indicateur de réussite :

Réduction de 50% du taux d'introduction des EEE, réalisation de 3 opérations "Coup de poing" d'ici 2025.



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

1. Prévenir l'introduction de nouvelles EEE : 240 000 €
2. Surveiller et détecter précocement les nouvelles EEE : 120 000 €
3. Limiter la progression et l'impact des EEE déjà présentes : 240 000 €

Sources de financement

- Dossiers **fonds vert** dans le cadre d'opération de gestion ou d'éradication des EEE « réduire les pressions sur la biodiversité sur votre territoire ».
- **Plateforme Aides territoires** pour trouver des financements.
- Financement de **l'office de l'eau** pour les EEE en milieux aquatiques
- Partenariat avec le secteur privé.
- les collectivités
- la GEMAPI pourrait servir de levier de financement pour des actions contre les plantes invasives

Mesure n°10 : Renforcer la protection des espèces menacées en optimisant l'action de la police environnementale

RATIONNEL DE CETTE MESURE

La Guadeloupe, en raison de sa situation insulaire et de sa biodiversité unique, abrite de **nombreuses espèces endémiques** et constitue un lieu de **grande richesse écologique**. Cependant, cette biodiversité fait face à des **menaces croissantes**, notamment la **destruction et la fragmentation des habitats naturels**, l'**introduction d'espèces exotiques envahissantes**, ainsi que des pratiques humaines nuisibles telles que le **braconnage** et la **pollution**. Le dernier état des lieux de la faune et de la flore, réalisé par l'**IUCN en 2022**, révèle un constat alarmant : **15% des espèces indigènes de la région sont menacées d'extinction**. Par exemple, des espèces comme la **Sérotine de Guadeloupe** (chauve-souris) et l'**Iguane des petites Antilles** sont classées en **danger critique**, en raison de la **perte de leur habitat** et de la dominance **des espèces exotiques envahissantes**, telles que les mangoustes et les rats.

La protection des espèces menacées nécessite une approche renforcée, où l'action de la **police environnementale** joue un rôle central. En **optimisant les contrôles** sur le terrain, en **améliorant la régulation** et en **multipliant les interventions de surveillance** et de **répression des infractions environnementales**, cette mesure vise à limiter les pressions exercées sur les espèces vulnérables. Le renforcement de l'action policière permettra ainsi d'assurer une **meilleure gestion des menaces pesant sur la faune et la flore** locales et d'accompagner les efforts de conservation à travers des actions ciblées, telles que la protection des habitats naturels, la lutte contre la chasse illégale et la régulation des espèces envahissantes. Ce dispositif est d'autant plus important face à la nécessité de préserver des écosystèmes fragiles et de **maintenir l'équilibre écologique de l'archipel**.



Mesure n°10 : Renforcer la protection des espèces menacées en optimisant l'action de la police environnementale



PILOTAGE

Chef de file :

- OFB

Contributeurs & partenaires :

- État : ONF DEAL, CSRP
- Région : PNG, ARB-IG
- Département : CDL
- Associations naturalistes : avifaune, entomofaune, biologie marine, herpétofaune
- Programmes et réseaux : PNA Tortue, PNA Iguane, arrêtés de protection.



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025

Organisation de formations et ateliers de sensibilisation auprès des citoyens et les acteurs locaux.



2026



PLAN D'ACTIONS

- **Renforcer la surveillance et les moyens humains** : Augmenter le nombre d'agents spécialisés dans la surveillance environnementale, en les formant régulièrement et en leur fournissant l'équipement nécessaire (drones, caméras, véhicules tout-terrain), tout en organisant des patrouilles renforcées dans les zones sensibles telles que les forêts, littoraux et sites protégés.
- **Coordination et gestion des responsabilités** : Créer une cellule de coordination regroupant les différents acteurs (police, autorités locales, ONG,

etc.) pour améliorer la réactivité face aux infractions, en développant des protocoles d'intervention clairs et en renforçant la communication entre les services impliqués.

- **Sensibilisation et prévention auprès du public** : Mener des campagnes sur la faune et la flore locales, les espèces menacées, et les sanctions en cas d'infraction, tout en mettant en place un système de signalement simple pour encourager la participation des citoyens et assurer le respect des réglementations.



ETUDE PREALABLE

- Évaluation des Capacités de Surveillance et de Protection des Espèces Menacées en Guadeloupe (espèces menacées, impact des mesures de protection passées, protocoles existants etc.)



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre d'infractions recensées
- Nombre de personnes touchées par les campagnes menées (participants, audiences etc..)

Indicateur de réussite :

- Diminution de 50 % du nombre d'infractions recensées en 2030



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- Renforcement des moyens humains et matériels : 1,2 à 1,5 million d'€
- Coordination et gestion des responsabilités : 300 000 à 500 000 €
- Sensibilisation et prévention : 500 000 à 800 000 €
- Suivi et évaluation : 500 000 à 700 000 €

Sources de financement

Fonds Vert : Soutient les actions dans le cadre des Plans Nationaux d'Action (PNA), incluant la sauvegarde, la conservation et le renforcement des populations d'espèces.

FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) Finance des projets liés aux PNA, tels que la restauration des habitats et la gestion des espèces menacées.

Programme LIFE européen : Offre des financements pour des projets de conservation de la biodiversité.

Mesure n°11 : Préserver et restaurer les zones littorales (forêt xérophile, zones humides et plages) pour renforcer les fonctions écologiques

RATIONNEL DE CETTE MESURE

La **préservation et la restauration des zones littorales** de la Guadeloupe – **forêts xérophiles, zones humides, plages** – constituent des actions essentielles pour **renforcer les fonctions écologiques** d'un territoire fragile face à **l'urbanisation, aux pressions anthropiques et au changement climatique**. Ces espaces naturels, bien que **fortement menacés** par **l'artificialisation des sols, les pollutions, et l'intensification des activités humaines**, jouent un rôle vital dans le **maintien des équilibres environnementaux**.

Ces zones fournissent des **services écosystémiques cruciaux** : **régulation des crues, recharge des nappes phréatiques, filtration de l'eau, stabilisation des sols, et protection contre l'érosion côtière**. Les **zones humides**, en particulier, agissent comme des **"éponges naturelles"**, limitant les risques d'inondation et offrant des **habitats indispensables** à une **biodiversité riche et unique**. Pourtant, leur **dégradation s'accélère**, avec des pertes alarmantes de **forêts marécageuses** et de **mangroves**, comme l'illustre l'exemple de la **zone industrielle de Jarry**, où l'urbanisation a détruit **plus de 67 hectares de mangroves** en quelques décennies.

Face à ce constat, la **restauration écologique** devient un levier clé pour **reconquérir la fonctionnalité de ces milieux**. **Reboiser les forêts xérophiles avec des espèces locales** pour réduire l'érosion, **réhabiliter les mangroves en réintroduisant des végétaux filtrants**, ou encore **stabiliser les plages par la végétalisation côtière** sont autant de mesures à entreprendre. Ces initiatives nécessitent un **diagnostic précis des sites dégradés** et la **mobilisation des collectivités, des institutions locales, des associations et des citoyens**.

Cette mesure s'inscrit pleinement dans les engagements de la **feuille de route de la COP régionale**, en lien avec la **Stratégie nationale biodiversité 2030**.



Mesure n°11 : Préserver et restaurer les zones littorales (forêt xérophile, zones humides et plages) pour renforcer les fonctions écologiques



PILOTAGE

Chef de file : Région Guadeloupe

Contributeurs & partenaires :

- État : ONF DEAL OFB ODE Pôle Relais Zones Humides Tropicales
- Région : PNG, CBIG
- Département : CDL
- Agence des 50 pas géométriques
- Association AMAZONA
- Propriétaires privés



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu abordé

Evolution normative



Importante

Effort budgétaire



Modéré

Ressources humaines



Importantes



CALENDRIER

2025

Lancement des projets pilotes (reboisement, anti-érosion) et déploiement des campagnes de sensibilisations et de formations



Diagnostics des forêts xérophiles, zones humides, plages. Identification des zones prioritaires pour reboisement et restauration.

2026



Consolidation, déploiement et suivi des pilotes à l'échelle



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- **Restauration et renforcement des écosystèmes naturels** : 2,5 à 3,2 millions d'€
- **Modernisation des outils et encadrement des activités humaines** : 800 000 à 1,2 millions d'€
- **Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux** : 200 000 à 800 000 €

Sources de financement

- **Fonds Vert**
- **FEDER (Fonds Européens de Développement Régional)**
- **Opération Grand Site**
- **Hummingbirds** : programme soutient les projets liés à la réduction de l'empreinte carbone dans des écosystèmes sensibles comme les mangroves et les forêts marécageuses.
- **Up2green** : Ce programme vise à financer des initiatives dans le domaine de l'agriculture durable et de la transition énergétique.
- **SOS Corail** : En partenariat avec l'IFRECOR, cet appel à projets soutient des actions spécifiques pour la préservation des écosystèmes marins (mangrove)
- **Mission Nature 2024**



PLAN D'ACTIONS

- **Restauration et renforcement des écosystèmes naturels** : reboisement des forêts xérophiles avec des espèces adaptées pour stabiliser les sols et limiter l'érosion, réhabilitation des zones humides en réintroduisant des plantes filtrantes et en régénérant les mangroves pour renforcer la biodiversité, et protection des plages grâce à des mesures anti-érosion comme la replantation de végétation côtière pour préserver le trait de côte.
- **Installer des compteurs intelligents et moderniser le comptage** : la préservation des zones littorales sensibles passe par la limitation de l'artificialisation via des réglementations spécifiques, l'encadrement des activités humaines en régulant la fréquentation touristique sur les plages fragiles, et la réduction des pollutions lumineuses et chimiques afin de protéger les habitats et maintenir les fonctions écologiques.
- **Sensibilisation et implication des acteurs locaux** : organisation des campagnes de sensibilisation afin d'informer sur leur importance écologique et les menaces qui les affectent. La participation citoyenne doit être encouragée par des initiatives telles que les programmes de nettoyage, le signalement des atteintes environnementales et la replantation. La mobilisation des associations et des collectivités locales est indispensable pour assurer une gestion concertée et efficace de ces espaces.



ETUDE PREALABLE

- Cartographie des zones littorales sensibles / prioritaires



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Surface totale des zones littorales restaurées (forêts xérophiles, zones humides, mangroves).
- Nombre de citoyens impliqués dans des programmes participatifs,

Indicateur de réussite :

- Atteindre 100 à 200 hectares restaurés d'ici 2030.
- Impliquer 1 000 participants par an.

Mesure n°12 : Préserver et restaurer les corridors écologiques

RATIONNEL DE CETTE MESURE

La mise en place de **corridors écologiques** en Guadeloupe est une mesure clé pour **lutter contre la fragmentation des habitats naturels** et **préserver la biodiversité locale**, notamment face à l'urbanisation et l'agriculture intensive. En **reliant les réservoirs de biodiversité** à travers des **corridors terrestres (trame verte)** et **aquatiques (trame bleue)**, cette initiative **facilite le déplacement des espèces**, préservant ainsi leur **diversité génétique** et leur **résilience**. Ces corridors, adaptés aux spécificités du territoire, peuvent inclure des **passerelles végétalisées**, des **zones tampons** et des **aménagements sous-terrains** pour favoriser la circulation de la faune, notamment autour des axes routiers.

Aujourd'hui, environ **45% des espaces naturels de la Guadeloupe sont classés en zones agricoles ou à urbaniser**, ce qui représente un risque pour la continuité des écosystèmes. La création de ces continuités écologiques est essentielle pour éviter l'isolement des espèces, en particulier dans les **zones sensibles telles que les forêts de basse-terre et les mangroves**. Elle permet de **restaurer des liens naturels entre les espaces protégés**, de **préserver les services écosystémiques vitaux** pour les Guadeloupéens (**qualité de l'air, gestion de l'eau, régulation climatique**) et d'assurer la **résilience des milieux face aux impacts du changement climatique**. Intégrée dans les **documents d'urbanisme**, cette mesure favorisera un **aménagement du territoire respectueux de l'environnement** et contribuera à la **durabilité écologique de l'archipel**.



Mesure n°12: Préserver et restaurer les corridors écologiques



PILOTAGE

Chef de file :

- Région Guadeloupe

Contributeurs & partenaires :

- État : ONF, DEAL
- Région : PNG, ARB-IG, SAR, SRB, SLB
- Département : CDL
- Agence des 50 pas géométriques
- Programmes : PLU



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025

Analyse des données, cartographie et préparation de l'intégration dans les documents d'urbanisme



Cadrage et recensement des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

2026



Mise en place d'un suivi et ajustement les données en fonction des évolutions locales.



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

1. Identification et Cartographie des Réservoirs de Biodiversité et des Corridors Écologiques (2025 - 2026) : 300 000 à 500 000 €
2. Aménagement des Passages et Corridors Écologiques (2027 - 2028) : 1,5 à 2 millions €
3. Sensibilisation, Suivi et Entretien des Corridors Écologiques (2029 - 2030) : 300 000 à 500 000 €

Sources de financement :

- **Fonds Vert**
- **FEDER (Fonds Européens de Développement Régional)**
- **Opération Grand Site**
- **Hummingbirds** : programme soutient les projets liés à la réduction de l'empreinte carbone dans des écosystèmes sensibles comme les mangroves et les forêts marécageuses.
- **Up2green** : Ce programme vise à financer des initiatives dans le domaine de l'agriculture durable et de la transition énergétique.
- **SOS Corail** : En partenariat avec l'IFRECOR, cet appel à projets soutient des actions spécifiques pour la préservation des écosystèmes marins, en particulier les coraux et les mangroves



PLAN D'ACTIONS

- **Identification et Cartographie des Réservoirs de Biodiversité et des Corridors Écologiques à Créer ou Restaurer** : Réalisation d'une cartographie des réservoirs existants (forêts, mangroves et zones humides), tout en identifiant les zones fragilisées par l'urbanisation et l'agriculture. Il s'agira aussi de repérer les corridors écologiques potentiels, tant terrestres qu'aquatiques, afin de faciliter les connexions entre ces réservoirs. Ces données devront être intégrées dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (PLU et schémas de cohérence territoriale).
- **Aménagement des Passages et Corridors Écologiques** : Cela inclut l'installation de passerelles végétalisées ou sous-terraines le long des routes principales pour réduire la mortalité routière, la création de haies, bosquets et zones tampons autour des infrastructures (routes, voies

ferrées) afin de favoriser la circulation de la faune et la connectivité des réservoirs de biodiversité, ainsi que la restauration et le maintien de corridors aquatiques, avec des aménagements comme des bandes riveraines végétalisées pour soutenir les espèces dulçaquicoles.

- **Sensibilisation, Suivi et Entretien des Corridors Écologiques** : Mise en place des programmes de sensibilisation à destination des collectivités, des agriculteurs et du grand public pour promouvoir l'importance des corridors écologiques. Parallèlement, un réseau de suivi écologique sera développé afin d'évaluer l'efficacité des corridors, en particulier leur rôle dans le déplacement des espèces et la connectivité génétique. Enfin, des partenariats seront établis avec des associations locales, des chercheurs et des autorités publiques pour garantir l'entretien et la gestion durable des corridors sur le long terme.



ETUDE PREALABLE

Analyse des résultats des actions 2023 2024 :

- Projets d'acquisition foncière et de restauration le long des trames vertes et bleues
- SAR et Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRPB)



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nb de corridor écologique mis en place
- **Indicateur de réussite** :
- 10 corridors restaurés ou mis en place par an à partir de 2026
- 75% des collectivités locales sensibilisées et impliquées d'ici 2027

A dark blue background featuring a stylized map of France. The map is overlaid with various geometric patterns, including a grid of thin lines, a network of interconnected triangles, and wavy lines representing water. The text is positioned on the left side of the map.

3

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

C. Eau

Mesure n°13 : Améliorer la distribution et la qualité de l'eau



RATIONNEL DE CETTE MESURE

La mesure vise à renforcer l'infrastructure de distribution d'eau potable en Guadeloupe pour répondre aux graves problématiques de pertes d'eau et d'interruptions de service. **En 2021, plus de 60% de l'eau mise en distribution a été perdue à cause des fuites sur un réseau vétuste**, soit un gaspillage de près de 66 millions de m³ sur les 110,2 millions de m³ prélevés pour l'approvisionnement en eau potable. **Assurer des financements adéquats au SMGEAG est essentiel pour moderniser les infrastructures, améliorer la distribution et réduire ces pertes importantes**, contribuant ainsi à une meilleure gestion de la ressource et à la fiabilité de l'approvisionnement pour la population.

Les défaillances du réseau de distribution ont des répercussions directes sur la vie quotidienne des habitants et sur les écosystèmes locaux. Avec seulement 38% de l'eau distribuée réellement consommée par les usagers, **le réseau exerce une pression inutile sur les milieux aquatiques, augmentant les prélèvements bien au-delà des besoins réels et perturbant les écosystèmes locaux**. La réduction des pertes d'eau permettrait de diminuer les prélèvements dans les rivières et les nappes phréatiques, en particulier dans les zones sensibles comme la Basse-Terre, où 92% de l'eau potable est prélevée.

Pour réduire les pertes d'eau et améliorer l'efficacité du réseau de distribution, plusieurs actions concrètes sont à entreprendre. **La réparation et le remplacement des canalisations constituent une priorité**, car les sections endommagées contribuent largement aux pertes actuelles. Environ 7 000 fuites sont réparées chaque année, mais un plan de renouvellement structurel est nécessaire pour une réduction durable des pertes. Par ailleurs, **l'installation de compteurs intelligents** permettrait un suivi en temps réel, facilitant l'identification rapide des fuites domestiques et la diminution des pertes après compteur, lesquelles représentent 20 % des fuites totales. **Renforcer les capacités de maintenance, qui souffrent actuellement d'un manque de ressources humaines et techniques**, permettrait une gestion proactive des infrastructures et une réduction des coûts d'interventions d'urgence. Enfin, **des campagnes de sensibilisation auprès des usagers sur les gestes d'économie d'eau et la détection des fuites à domicile** pourraient aussi contribuer à réduire les gaspillages après compteur.

Mesure n°13 : Améliorer la distribution et la qualité de l'eau



PILOTAGE

Chef de file :

- SMGEAG

Contributeurs & partenaires :

- Collectivités locales
- Etat
- Région
- Département



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2024

Le PPI pour la Guadeloupe s'étend de 2024 à 2028. Ce programme prévoit des investissements prioritaires pour renforcer l'infrastructure de l'eau potable, sécuriser l'approvisionnement, et moderniser les installations vétustes, en se focalisant sur les zones les plus critiques du réseau.

2025

2026

2027

2028



PLAN D'ACTIONS

- **Investir dans la réparation et le remplacement des canalisations** : une intervention prioritaire consiste à cibler les sections les plus endommagées du réseau, qui contribuent significativement aux pertes. Actuellement, environ 7 000 fuites sont réparées chaque année, mais un plan de renouvellement structurel est nécessaire pour diminuer durablement les fuites.
- **Installer des compteurs intelligents et moderniser le comptage** : en modernisant les compteurs pour un suivi en temps réel, il serait possible de mieux gérer la consommation, d'identifier plus rapidement les fuites domestiques et de réduire les

pertes après compteur, lesquelles représentent environ 20% des fuites totales.

- **Renforcer les capacités de maintenance** : Actuellement, les équipes de maintenance manquent de ressources humaines et techniques pour répondre efficacement aux besoins de réparation. L'augmentation de ces moyens permettrait une gestion proactive des infrastructures et une réduction des coûts de réparation d'urgence.
- **Campagnes de sensibilisation auprès des usagers** : Informer les usagers sur les gestes d'économie d'eau et sur la détection des fuites à domicile pourrait contribuer à une réduction des gaspillages après compteur.



ETUDE PREALABLE

- Diagnostic des infrastructures existantes, incluant la cartographie des canalisations et des points de fuite.
- Analyse des données de consommation et des pertes d'eau.
- Évaluation des besoins en matière de comptage et de maintenance.



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Volume de canalisations remplacées chaque année

Indicateur de réussite :

- Moins de 30% de pertes sur le réseau d'ici 2030



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

Le PPI prévoit environ 80 millions d'€ par an pour le financement des infrastructures en eau et en assainissement, dont 54 % sont couverts actuellement.

Sources de financement

- Etat : des subventions spécifiques peuvent être sollicitées pour soutenir les investissements nécessaires.
- Région et Département : ces collectivités participent au financement, conformément aux engagements pris dans le cadre du PPI.
- SMGEAG : le syndicat peut mobiliser ses propres ressources financières, notamment par le biais de prêts et de fonds propres.
- Les fonds européens (FEDER, FSE) peuvent parfois être sollicités pour soutenir les travaux d'infrastructure.

Mesure n°14 : Engager des travaux de remise aux normes des stations d'épuration



RATIONNEL DE CETTE MESURE

La Guadeloupe fait face à des défis majeurs en matière de gestion des eaux usées, en partie à cause de **l'état vieillissant de certaines de ses stations d'épuration**. Nombre d'entre elles ne répondent plus aux normes environnementales actuelles, ce qui entraîne des risques de pollution pour les milieux aquatiques et les écosystèmes. **Sur les 18 stations d'épuration que compte la Guadeloupe, 13 ne fonctionnent pas ou mal, selon le dernier rapport d'activité de la DEAL.** Cette mesure vise donc à **réaliser un audit complet des stations d'épuration pour identifier les besoins en remise aux normes**. Elle permettra d'établir un calendrier de modernisation, en priorisant les stations les plus défectueuses, afin de garantir un traitement des eaux usées plus respectueux de l'environnement et conforme aux exigences réglementaires.

L'audit initial permettra de dresser un état des lieux précis des équipements, en identifiant les installations qui nécessitent des mises à niveau immédiates. En modernisant ces infrastructures et en installant des technologies de traitement plus performantes, cette mesure contribuera à réduire significativement les rejets polluants dans les milieux naturels, protégeant ainsi la biodiversité aquatique tout en améliorant la qualité de vie de la population.

Les travaux pourront inclure **l'installation de technologies avancées de traitement des eaux**, comme par exemple des systèmes de filtration membranaire ou des dispositifs de traitement biologique, qui permettront d'améliorer l'efficacité des stations d'épuration tout en minimisant leur empreinte écologique. Ces nouvelles installations **faciliteront également la gestion des boues issues du traitement**, permettant leur valorisation en tant que ressources, par exemple pour l'agriculture. En respectant un calendrier de mise en conformité progressive jusqu'à 2028, la Guadeloupe pourra se doter d'un réseau d'assainissement plus résilient, conforme aux normes européennes, tout en assurant une meilleure protection de ses écosystèmes et en contribuant à la santé publique.

Mesure n°14 : Engager des travaux de remise aux normes des stations d'épuration



PILOTAGE

Chef de file :

- SMGEAG

Contributeurs & partenaires :

- Collectivités locales
- Etat (DEAL)
- Région et Département



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2024

Le PPI pour la Guadeloupe s'étend de 2024 à 2028. Ce programme prévoit des investissements prioritaires pour renforcer l'infrastructure de l'eau potable, sécuriser l'approvisionnement, et moderniser les installations vétustes, en se focalisant sur les zones les plus critiques du réseau.

2025

2026

2027

2028



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

Le PPI prévoit environ 80 millions d'€ par an pour le financement des infrastructures en eau et en assainissement, dont 54 % sont couverts actuellement.

Sources de financement

- Etat : des subventions spécifiques peuvent être sollicitées pour soutenir les investissements nécessaires.
- Région et Département : ces collectivités participent au financement, conformément aux engagements pris dans le cadre du PPI.
- SMGEAG : le syndicat peut mobiliser ses propres ressources financières, notamment par le biais de prêts et de fonds propres.
- Les fonds européens (FEDER, FSE) peuvent parfois être sollicités pour soutenir les travaux d'infrastructure.



PLAN D'ACTIONS

- **Réaliser un audit complet des stations** pour identifier les besoins en remise aux normes. Dresser un état des lieux précis des équipements, en identifiant les installations qui nécessitent des mises à niveau immédiates.
- **Etablir un calendrier de mise en conformité progressive jusqu'à 2028**, en priorisant les stations les plus défectueuses.
- **Prévoir l'installation de technologies avancées de traitement des eaux**, comme par exemple des systèmes de filtration membranaire ou des dispositifs de traitement biologique.
- **Mise en place d'un programme de surveillance continue** : développer des systèmes de suivi pour contrôler la performance des stations après leur remise aux normes et garantir la conformité permanente aux nouvelles exigences environnementales.



ETUDE PREALABLE

- Audit complet des stations pour évaluer leur état et identifier les mises à niveau nécessaires pour répondre aux normes.



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre de stations modernisées chaque année

Indicateur de réussite :

- Pourcentage de stations conformes d'ici 2028

Mesure n°15 : Développer et encadrer la réutilisation des eaux non conventionnelles



RATIONNEL DE CETTE MESURE

En période de stress hydrique, causé par une demande accrue et une disponibilité limitée des ressources, **cette mesure vise à diversifier les sources d'eau et à réduire la pression sur les ressources naturelles via la réutilisation des eaux non conventionnelles**, telles que les eaux usées traitées (REUT). Actuellement, seules des initiatives limitées de réutilisation sont mises en œuvre, alors que des solutions innovantes permettraient de renforcer l'autonomie hydrique du territoire.

Cette mesure vise à **lancer des appels à projets spécifiques pour explorer les opportunités de REUT**, précédés d'études de faisabilité. Environ 20% des eaux usées pourraient être récupérées pour des usages tels que l'irrigation ou le nettoyage urbain, contribuant à économiser des millions de mètres cubes d'eau potable par an.

Les appels à projet pourraient inclure la mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie et de traitement des eaux usées. Par ailleurs, des **programmes de sensibilisation et de formation des collectivités** gagneraient à être mis en place pour améliorer leurs compétences en matière de réutilisation des eaux. **À terme, cette mesure pourrait permettre de réduire jusqu'à 30 % la demande en eau potable dans certains secteurs**, tout en soutenant l'économie locale grâce à la création de nouveaux marchés liés aux technologies de récupération et de traitement.



Mesure n°15 : Développer et encadrer la réutilisation des eaux non conventionnelles

3. Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes



PILOTAGE

Chef de file :

- Etat

Contributeurs & partenaires :

- Région
- Département
- Collectivités
- Office de l'Eau
- ADEME



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Conditions de mise en œuvre

- Mettre en place un cadre juridique solide, en s'appuyant sur le décret de juillet 2024, pour encadrer l'utilisation des eaux.
- Assurer un soutien financier étalé sur plusieurs années pour accompagner le déploiement des projets pilotes et l'adoption progressive des systèmes par les collectivités et les entreprises.

Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025

Déploiement des projets pilotes sélectionnés et début des travaux d'installation des infrastructures

T1

T2

T3

T4

Identification des sites pilotes et lancement des premiers appels à projets

2026

T1

T2

T3

T4

Suivi des projets pilotes, évaluation intermédiaire des résultats obtenus pour ajuster la stratégie et préparer l'extension de la mesure à d'autres zones géographiques



PLAN D'ACTIONS

Exemples d'actions sur lesquels pourraient porter les appels à projet :

- **Installation de systèmes de récupération et de traitement des eaux usées** : mettre en place des infrastructures dans les zones industrielles et agricoles pour la collecte et le traitement des eaux usées à des fins de réutilisation.
- **Déploiement de systèmes de récupération des eaux de pluie** : installer des citernes et des systèmes de collecte pour utiliser les eaux pluviales à des fins domestiques ou industrielles.
- **Créer une formation à destination des agents de collectivités** sur la gestion et la

maintenance des systèmes de réutilisation.

- **Encourager la recherche et le développement** de technologies nouvelles pour le traitement et la réutilisation des eaux, en mettant en place des subventions et des concours.

En outre, il pourrait être pertinent de travailler à la mise en place d'un cadre réglementaire pour soutenir l'utilisation des eaux traitées, accompagné de subventions pour les installations respectant ces pratiques.



ETUDE PREALABLE

- Chaque réponse à un appel à projets devra comporter une étude d'impact environnemental et technique sur la faisabilité des projets de récupération et réutilisation d'eaux usées



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre de projets pilotes lancés

Indicateur de réussite :

- Pourcentage de réduction de la consommation d'eau potable grâce aux REUT dans les secteurs identifiés (objectif : réduction de 30 %)



FINANCEMENT

Estimations budgétaires : pour un appel à projets visant la réutilisation des eaux non conventionnelles, les coûts varient généralement entre 500 000 et 3 millions d'€ par projet pilote, selon la taille et la complexité des installations.

Sources de financement : les organisations et institutions susceptibles de financer ou de lancer des appels à projets incluent l'ADEME, l'UE (FSE et FEDER), la Région et le Département, l'Etat ou encore l'Agence de l'eau.

4

Mieux produire

A. Gestion et valorisation des déchets

Mesure n°16 : Structurer un système global de gestion des déchets et de leur collecte

RATIONNEL DE CETTE MESURE

En Guadeloupe, la **gestion des déchets reste un défi majeur**, avec un taux de **valorisation matière de seulement 8 % en 2022**, malgré les efforts pour améliorer les infrastructures. Le **faible taux de tri et l'enfouissement massif des déchets**, qui n'a **pas évolué entre 2016 et 2022**, révèlent l'inefficacité actuelle du système. Ce retard dans la gestion des déchets a des conséquences écologiques et financières importantes : **en 2021, les coûts de gestion des déchets se sont élevés à 85 millions d'euros**, un fardeau pour les collectivités.

Cette mesure vise à **structurer un système de gestion des déchets** plus intégré et performant, en **optimisant la collecte sélective**, notamment pour les **déchets recyclables et organiques**. **L'ajout de points de collecte dans les zones sous-desservies** et la mise en place de **fréquences de collecte adaptées aux besoins** permettront de maximiser la participation des habitants au tri sélectif. Parallèlement, la création d'une plateforme numérique dédiée permettra de signaler les dysfonctionnements et de renforcer la communication sur les consignes de tri, en tenant compte des objectifs de valorisation des déchets. La récente mise en place de **recycleries et de ressourceries**, comme celle de Morne-à-l'Eau, illustre bien la nécessité de **développer des structures de réemploi pour détourner les déchets des centres de stockage**. En renforçant l'infrastructure de collecte et en sensibilisant les citoyens, cette mesure contribuera à **réduire les coûts à long terme et à limiter l'impact environnemental**.



Mesure n°16 : Structurer un système global de gestion des déchets et de leur collecte



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région Guadeloupe

Contributeurs / partenaires :

- ADEME
- DEAL



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu abordé

Evolution normative



Modérée

Effort budgétaire



Conséquent

Ressources humaines



Important



CALENDRIER

2025

Développement de la plateforme numérique, avec consultation publique pour les besoins des citoyens.



Cartographie des points de collecte et identification des zones males desservies

Planification des travaux de rénovation et agrandissement des infrastructures existantes.

2026



Déploiement, suivi et ajustement des projets



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- **Harmonisation des fréquences de collecte et extension des points de collecte** : (amélioration de la logistique, développement de nouveaux points de collecte : 4 millions d'€)
- **Mise en place de la plateforme numérique de gestion des déchets** : 1,5 million d'€ (développement de l'application, mise à jour des systèmes, campagnes de sensibilisation).
- **Rénovation et agrandissement des déchetteries existantes** : 12 millions d'€ (travaux d'extension, équipements supplémentaires, amélioration des infrastructures).

Sources de financement

- **Fonds européens (FEDER, FEADER)** : Co-financement des infrastructures et des études préalables.
- **ADEME** : Aides pour l'optimisation des collectes et les campagnes de sensibilisation.
- **Collectivités locales** : Participation financière pour les points de collecte spécifiques à leurs zones.
- **Bpi France**
- **Office de l'eau de Guadeloupe.**



PLAN D'ACTIONS

- **Harmonisation des fréquences de collecte et extension des points de collecte.** Afin de renforcer la gestion des déchets en Guadeloupe, il est essentiel d'harmoniser les fréquences de collecte sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones périphériques et sous-desservies. En 2022, les déchetteries guadeloupéennes ont collecté 47 320 tonnes de déchets, mais le service est mal réparti, avec des zones encore insuffisamment couvertes (source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). La création de points de collecte supplémentaires dans ces zones, en s'appuyant sur des infrastructures existantes, permettrait d'optimiser la gestion et de réduire l'enfouissement des déchets.
- **Mise en place d'une plateforme numérique de gestion des déchets régional** : Le développement d'une application mobile et d'une

plateforme numérique permettrait une gestion plus fluide et transparente des déchets. Ce système offrira aux citoyens un outil pour signaler les problèmes de collecte, localiser les déchetteries et obtenir des informations en temps réel sur les consignes de tri, répondant ainsi aux enjeux de la gestion des déchets à l'échelle régionale.

Rénover et agrandir les déchetteries existantes : La Guadeloupe comptera 16 déchetteries publiques en 2024, mais la capacité de traitement reste insuffisante pour faire face à la croissance démographique. La rénovation et l'agrandissement des infrastructures existantes amélioreront l'accès des usagers, soutiendront la valorisation des déchets et permettront d'augmenter la capacité de tri et de recyclage, contribuant à un meilleur suivi environnemental.



ETUDE PREALABLE

- Audit du fonctionnement des déchetteries de l'île
- Analyse comportementale dans les communes comptant le plus de dépôts sauvage (consultation citoyenne, nudge etc.)



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateurs de suivi

- Taux de couverture des points de collecte sur le territoire
- Fréquence et régularité de la collecte

Indicateur de réussite :

- Taux de recyclage +15% d'ici 2030
- 80% de satisfaction des usagers concernant la facilité d'accès aux déchetteries et à la plateforme numérique d'ici fin 2026

Mesure n°17 : Optimiser le fonctionnement du réseau des déchetteries



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Le **réseau de déchetteries en Guadeloupe** s'est **densifié** ces dernières années, passant de **9 déchetteries en 2016 à 16 en 2024**. Cependant, les **performances restent insuffisantes** : une part importante des **déchets collectés est encore mal triée ou enfouie**, et la **fréquentation des déchetteries** demeure **faible**. De plus, le **manque de coordination entre ces sites** limite leur efficacité dans le traitement des déchets, notamment en matière de recyclage et de valorisation.

Cette mesure propose **d'optimiser le réseau des déchetteries en modernisant les infrastructures** existantes et en **renforçant leur coordination**. La construction de nouvelles installations dans des zones stratégiques permettra de mieux desservir les territoires sous-équipés, comme les communes périphériques. Par ailleurs, la mise en place de **formations pour le personnel** et l'amélioration de la gestion des sites permettront d'accompagner au mieux les usagers dans leurs démarches de tri et de recyclage. Les déchetteries, telles que celles de Pointe-Noire et Baillif, qui disposent désormais d'espaces dédiés au réemploi, offrent des opportunités de détourner davantage de déchets des flux de stockage.

Le **suivi des tonnages**, bien que difficile à réaliser pour l'instant, **doit être intensifié** pour mesurer l'impact des actions et orienter les futures politiques de gestion des déchets. Cette approche intégrée, combinée à une meilleure coordination des déchetteries, permettra de **maximiser la valorisation matière des déchets et de réduire les coûts de gestion**.



Mesure n°17 : Optimiser le fonctionnement du réseau des déchetteries



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région Guadeloupe

Contributeurs / partenaires :

- ADEME
- DEAL



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025

Déploiement de vidéosurveillance dans 50% des déchetteries.



Lancement des formations ;
identification des zones à
construire.

2026

Uniformisation des pratiques et
premiers résultats des formations



Création de l'entité régionale et début des
travaux pour une nouvelle déchetterie.



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- **Renforcer la gestion et la coordination des déchetteries** - Formation et modernisation : 4 millions d'€
- **Sécuriser et moderniser les installations** – investissement : 2 millions d'€
- **Nouvelles infrastructures** – construction : 8 millions d'€

Sources de Financement

- Fonds européens : FEDER



PLAN D'ACTIONS

- **Renforcer la gestion et la coordination des déchetteries** - Former le personnel sur la gestion des déchets, les consignes de tri et la maintenance des équipements pour renforcer leur efficacité. Organiser des ateliers avec les responsables pour uniformiser les pratiques entre les sites, en s'appuyant sur des données locales sur la collecte des 47 320 tonnes de déchets enregistrées en 2022.
- **Sécuriser et moderniser les installations** - Installer des systèmes de vidéosurveillance et renforcer les clôtures pour réduire les incivilités, qui sont un problème courant dans certaines déchetteries de Guadeloupe.
- **Moderniser les équipements pour augmenter les capacités de tri et de recyclage** - Créer une entité régionale de coordination
Mettre en place une structure dédiée à la gestion globale des déchetteries. Cette entité pilotera les initiatives, centralisera les données et assurera la coordination avec les communes.
- **Construire de nouvelles infrastructures** - Identifier les zones non desservies pour construire au moins 2 nouvelles déchetteries d'ici 2030. Cela répondra aux besoins croissants de la population tout en réduisant les dépôts sauvages.



ETUDE PREALABLE

- Cartographie, évaluation du tonnage et caractérisation des dépôts sauvages en Guadeloupe.



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations réalisées par an.
- Réduction des dépôts sauvages (en %).

Indicateurs de réussite

- Taux d'utilisation des déchetteries augmenté de 30% d'ici 2030.
- 95% des déchetteries équipées de systèmes modernes de gestion et sécurisation.

Mesure n°18 : Lutter contre les dépôts sauvages et promouvoir la protection de l'environnement en Guadeloupe

RATIONNEL DE CETTE MESURE

Les **dépôts sauvages** sont un problème majeur en Guadeloupe, **menaçant les écosystèmes naturels et la qualité de vie des habitants**. Ces pratiques **illégal**es affectent particulièrement les zones reculées et les espaces protégés, où les déchets peuvent entraîner une dégradation des milieux fragiles. **En 2022, environ 239 000 tonnes de déchets ménagers ont été produites**, et une **grande partie de ces déchets** finit par être envoyée en **enfouissement** ou **déposée illégalement dans la nature**.

Cette mesure propose une approche intégrée pour **lutter contre les dépôts sauvages**, en mettant l'accent sur une meilleure **gestion des points de collecte**. L'une des actions essentielles sera d'identifier et de cartographier les zones les plus touchées par les dépôts sauvages, tout en analysant les causes sous-jacentes de ces pratiques, telles que l'insuffisance de points de collecte et un manque de sensibilisation.

Parallèlement, des **plateformes numériques seront** mises en place, permettant aux citoyens de signaler rapidement les dépôts sauvages. Ce système de signalement sera complété par des campagnes de communication renforcées, visant à rappeler aux habitants les sanctions encourues en cas de comportements illégaux et à promouvoir la responsabilité collective.

En outre, le développement **d'espaces de réemploi, tels que les "donneries"** en déchèteries, et des initiatives comme celle de la recyclerie de Morne-à-l'Eau, permet de détourner une partie des déchets des flux classiques. Ces espaces contribuent à réduire la quantité de déchets jetés dans la nature et offrent des alternatives aux dépôts sauvages. Des actions préventives supplémentaires, telles que la **sécurisation des accès aux sites** et **l'implantation de nouveaux points de collecte**, seront également essentielles pour contrer ces comportements.



Mesure n°18 : Lutter contre les dépôts sauvages et promouvoir la protection de l'environnement en Guadeloupe



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région Guadeloupe

Contributeurs / partenaires :

- ADEME
- DEAL



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025



Cartographie des zones touchées et étude pour l'élaboration de l'application

2026



Lancement des nettoyages communautaires et amélioration des accès aux déchetteries.

Analyse des résultats, ajustement des mesures, et nouvelles campagnes ciblées.



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- **Cartographie et diagnostic :** 1 million d'€
- **Plateforme numérique :** 1,5 million d'€
- **Campagnes et sensibilisation :** 2 millions d'€
- **Nettoyages communautaires et renforcement des équipements :** 3 millions d'€

Sources de Financement

- FEDER et FEADER pour le diagnostic et la plateforme.
- ADEME pour les campagnes et les nettoyages.
- Collectivités locales pour les actions éducatives et les équipements.
- Office de l'eau de Guadeloupe.



PLAN D'ACTIONS

- **Cartographie des zones touchées et diagnostic des causes** - Réaliser une cartographie des dépôts sauvages en Guadeloupe grâce à des drones et des relevés sur le terrain, en partenariat avec des institutions locales. Cette étape permettra d'identifier les zones les plus impactées et de comprendre les comportements à l'origine des dépôts illégaux (proximité des déchetteries, absence de sensibilisation, etc.).
- **Mise en place d'une plateforme de signalement et d'information** - Créer une application mobile dédiée où les citoyens peuvent signaler les dépôts sauvages, consulter les emplacements des déchetteries, et recevoir des rappels sur les consignes de tri. Cette plateforme inclura un volet éducatif et un suivi en temps réel des dépôts signalés.
- **Renforcement des sanctions et campagnes de sensibilisation** - Communiquer sur les sanctions encourues pour les dépôts sauvages via les médias locaux et des campagnes sur les réseaux sociaux. Mettre en place des panneaux dissuasifs dans les zones identifiées et développer des initiatives de sensibilisation dans les écoles et les collectivités locales.
- **Organisation de nettoyages communautaires réguliers** - Encourager les nettoyages participatifs avec le soutien des associations locales et des entreprises, en intégrant ces actions dans une démarche de renforcement du lien social et de mobilisation citoyenne.

ETUDE PREALABLE

- Consultation citoyenne sur les solutions de lutte contre le dépôt sauvage (snudge etc.)



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateurs de suivi

- Nombre de dépôts sauvages signalés via la plateforme chaque année.
- Nombre de participants aux campagnes de nettoyage par commune.

Indicateurs de réussite

- Réduction de 50 % des dépôts sauvages dans les zones identifiées d'ici 2030.
- Augmentation de 30 % de l'utilisation des déchetteries d'ici 2030 par rapport à 2025.

The background features a dark blue map of France, overlaid with various geometric patterns in a lighter blue and white color. These patterns include a grid of small squares, a network of interconnected lines forming triangles and polygons, and a series of wavy vertical lines. The overall aesthetic is modern and technical.

4

Mieux produire

B. Développement de l'économie circulaire

Mesure n°19 : Structurer et développer des filières locales du réemploi



RATIONNEL DE CETTE MESURE

La Guadeloupe fait face à des défis spécifiques dans le domaine de l'économie circulaire, en particulier en ce qui concerne la réparation des appareils électroniques. Il a été souligné lors des ateliers COP et via la consultation citoyenne que **les pratiques de réemploi, de réparation et de réutilisation des produits sont encore trop peu développées sur l'île**. Ce manque est notamment dû à la culture locale qui favorise le remplacement rapide des biens, à des infrastructures de réparation limitées, et à des **coûts de transport et d'importation de pièces détachées très élevés depuis la métropole**. Le besoin de **solutions locales devient donc impératif pour allonger la durée de vie des produits**, limiter les déchets et favoriser une économie circulaire durable.

Cette mesure vise à structurer des filières locales du réemploi en Guadeloupe et repose sur la **création de centres de réparation, la formation de techniciens spécialisés, et l'adoption de technologies telles que l'impression 3D pour la fabrication de pièces détachées**. Ces filières permettront non seulement de répondre à la demande locale en matière de réparation et de reconditionnement, mais aussi de **sensibiliser la population à l'importance de prolonger la durée de vie des produits**. L'un des obstacles majeurs à l'adoption de pratiques de réemploi en Guadeloupe réside en effet dans la **perception négative de la réparation et du reconditionnement**. Enfin, en facilitant le réemploi et en réduisant la dépendance aux importations, cette initiative soutient également la souveraineté économique et écologique du territoire.



Mesure n°19 : Structurer et développer des filières locales du réemploi



PILOTAGE

Chef de file :

- DEAL

Contributeurs & partenaires :

- ADEME
- Synergiles
- Collectivités
- Associations
- Entreprises de recyclage
- Experts en impression 3D



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Conditions de mise en œuvre

- Former du personnel local qualifié pour les réparations et le reconditionnement des appareils électroniques.
- Impliquer les acteurs économiques locaux, y compris les PME, artisans, associations environnementales et centres de recyclage, pour développer un écosystème local du réemploi

Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025



Cadrage : identification des sites, cahier des charges du label

2026



Expansion du réseau de centres, déploiement des collaborations avec les grandes marques, contrôle des produits certifiés



PLAN D'ACTIONS

Les actions identifiées font l'objet d'un développement détaillé en page suivante :

1. Création d'un label de qualité spécifique pour les appareils reconditionnés
2. Mise en place des centres de réparation locaux et formation de techniciens spécialisés
3. Utilisation de l'impression 3D pour produire des pièces de remplacement
4. Sensibilisation de la population pour promouvoir les produits reconditionnés



ETUDE PREALABLE

- Analyse des compétences locales pour mieux cibler la formation des techniciens
- Étude de marché sur les produits reconditionnés
- Évaluation des besoins en infrastructure



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre de produits reconditionnés labélisés et commercialisés

Indicateur de réussite :

- Nombre de techniciens formés et d'emplois créés dans les centres de réparation



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- Création d'un label : 50 à 135 000 €
- Mise en place d'un centre de réparation : 140 à 280 000 €
- Formation initiale de 30 techniciens spécialisés : 70 à 125 000 €
- Sensibilisation de la population : 60 à 150 000 €

Besoins de financement : fonds ADEME, FEDER, BpiFrance, CPF

Mesure n°19 : Structurer et développer des filières locales du réemploi

PLAN D' ACTIONS

1

CRÉATION D'UN LABEL DE QUALITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES APPAREILS RECONDITIONNÉS

1. Développer un cahier des charges pour définir les critères de qualité des appareils reconditionnés.
2. Mettre en place un processus de certification, en collaboration avec un organisme tiers indépendant.
3. Promouvoir le label auprès des réparateurs et reconditionneurs, pour qu'ils l'adoptent comme norme de qualité.
4. Effectuer des contrôles réguliers des produits certifiés pour s'assurer qu'ils respectent les normes établies.
5. Lancer une campagne de communication pour sensibiliser les consommateurs à l'importance du label et à ses garanties.

2

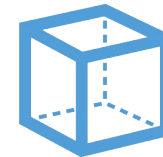
MISE EN PLACE DES CENTRES DE RÉPARATION LOCAUX ET DES FORMATION DE TECHNICIENS SPÉCIALISÉS

1. Identifier des sites locaux pour l'implantation des centres de réparation via une étude.
2. Créer des partenariats avec des instituts locaux de formation pour offrir des programmes de formation en réparation et maintenance.
3. Acquérir ou louer le matériel et les équipements (outils électroniques, imprimantes 3D, ...) et aménager les centres de réparation (zones de travail, espaces de stockage des pièces et des produits, ...).
4. Eventuellement établir un réseau de centres pour mutualiser les ressources et optimiser les coûts d'exploitation.
5. Lancer une campagne de communication pour sensibiliser les consommateurs à l'existence de ces centres et de ces formations spécialisées.

3

UTILISATION DE L'IMPRESSION 3D POUR PRODUIRE DES PIÈCES DE REMPLACEMENT

1. Au sein des centre de réparation, identifier les pièces les plus fréquemment demandées pour la réparation d'appareils via une étude et créer une bibliothèque numérique de modèles 3D.
2. Collaborer avec des fabricants pour obtenir les droits d'imprimer certaines pièces sous licence.
3. Tester régulièrement les pièces imprimées pour garantir qu'elles répondent aux standards de qualité et de durabilité.



4

SENSIBILISATION DE LA POPULATION POUR PROMOUVOIR LES PRODUITS RECONDITIONNÉS

1. Créer des partenariats avec des influenceurs ou des personnalités locales pour promouvoir les produits reconditionnés sur les réseaux sociaux.
2. Organiser des événements ou des journées portes ouvertes dans les centres de réparation pour sensibiliser le grand public.
3. Concevoir des supports pédagogiques (brochures, vidéos, etc.) pour expliquer les avantages écologiques et économiques du reconditionnement.

Mesure n°19 : Structurer et développer des filières locales du réemploi

ESTIMATION BUDGÉTAIRES

1	CRÉATION D'UN LABEL DE QUALITÉ POUR LES APPAREILS RECONDITIONNÉS	2	MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE RÉPARATION	2	FORMATION INITIALE DE 30 TECHNICIENS SPÉCIALISÉS	4	SENSIBILISATION DE LA POPULATION POUR PROMOUVOIR LES OBJETS RECONDITIONNÉS
	- Élaboration du cahier des charges et des normes : 10 000 € à 30 000 € (consultants, experts techniques, juridiques). - Processus de certification et validation : 20 000 € à 50 000 € (audits, mise en conformité, partenariats avec des organismes tiers). - Promotion du label : 15 000 € à 40 000 € (communication, marketing, publicité). - Formation des acteurs à l'utilisation du label : 5 000 € à 15 000 € (ateliers, sessions d'information). Total estimé : 50 000 € à 135 000 €.		- Aménagement des locaux : 50 000 € à 100 000 € (travaux, équipements de base, mobilier). - Acquisition d'équipements techniques (outils, imprimantes 3D, logiciels) : 40 000 € à 80 000 €. - Coût d'approvisionnement en pièces détachées : 20 000 € à 40 000 €. - Gestion administrative et première année d'exploitation : 30 000 € à 60 000 €. Total estimé : 140 000 € à 280 000 €.		- Programmes de formation (frais pédagogiques, matériel de formation) : 50 000 € à 80 000 €. - Coûts liés à l'accueil des formateurs ou déplacements : 10 000 € à 20 000 €. - Certification des compétences des techniciens : 5 000 € à 15 000 € (examens, délivrance des diplômes ou certificats). - Suivi post-formation (mentorat, soutien continu) : 5 000 € à 10 000 €. Total estimé : 70 000 € à 125 000 €.		- Campagnes publicitaires (presse, réseaux sociaux, affichage) : 30 000 € à 80 000 €. - Organisation d'événements publics (ateliers, journées portes ouvertes) : 15 000 € à 30 000 €. - Création de supports de communication (brochures, vidéos, tutoriels) : 10 000 € à 25 000 €. - Collaboration avec des influenceurs ou personnalités locales : 5 000 € à 15 000 €. Total estimé : 60 000 € à 150 000 €.



FINANCEMENT

- Création d'un label de qualité spécifique pour les appareils reconditionnés** : l'ADEME propose des fonds pour des projets liés à l'économie circulaire, le FEDER pourrait soutenir cette initiative dans le cadre de l'innovation et de l'économie durable.
- Mise en place des centres de réparation locaux et formation de techniciens spécialisés** : financement via des dispositifs de formation professionnelle (CPF) en France, aides régionales, fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire (ex : dispositif FISO et programme France relance de Bpifrance).
- Utilisation de l'impression 3D pour produire des pièces de remplacement** : partenariats avec des entreprises spécialisées en technologie ou des start-ups, crédit impôt recherche Impôt Recherche (CIR), le programme européen Horizon Europe qui finance des initiatives technologiques innovantes et des projets liés à l'économie circulaire, la durabilité.
- Sensibilisation de la population pour promouvoir les produits reconditionnés** : fonds ADEME (notamment les appels à projets régionaux pour financer les actions de sensibilisation), sponsoring d'entreprises



Mesure n°20 : Développer des espaces de promotion et de mise en réseau pour les acteurs de l'économie circulaire



RATIONNEL DE CETTE MESURE

La Guadeloupe possède un **écosystème d'acteurs économiques engagés** dans des initiatives d'économie circulaire. Cependant, il est ressorti lors des ateliers que **ces acteurs sont souvent isolés** et méconnaissent les activités de leurs pairs. Cela crée une méfiance, voire une concurrence qui limite les synergies potentielles et freine la coopération.

En réponse, **en créant des espaces dédiés à la promotion et au networking, tels que des salons et forums économiques**, cette mesure ambitionne de fédérer les acteurs autour d'une dynamique commune. Ces événements permettront non seulement de renforcer les liens entre les entreprises, les associations, et les collectivités, mais également de mettre en lumière les innovations locales en matière d'économie circulaire.

Ces événements, relayés par la presse locale, permettront d'élargir l'audience des projets écologiques et **d'attirer davantage de soutien, tant financier qu'opérationnel**. La structuration et **l'alimentation régulière d'un répertoire numérique des acteurs locaux de l'économie circulaire viendra compléter ces efforts** en facilitant la mise en réseau, et en renforçant les collaborations à long terme entre les entreprises et les associations engagées.



Mesure n°20 : Développer des espaces de promotion et de mise en réseau pour les acteurs de l'économie circulaire



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région

Contributeurs & partenaires :

- Collectivités
- Etat / DEAL
- Associations
- ADEME
- CCI Guadeloupe



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu abordé

Evolution normative



Non nécessaire

Conditions de mise en œuvre

- Mettre en place une communication efficace avant, pendant et après les événements pour attirer le public, les médias et les entreprises.
- Identifier les infrastructures disponibles et les partenaires potentiels pour organiser des événements d'envergure.

Effort budgétaire



Modéré

Ressources humaines



Limité



CALENDRIER

2025



2026



PLAN D'ACTIONS

- **Organisation de salons et forums économiques** : événements pour promouvoir les initiatives d'économie circulaire en Guadeloupe, et créer des opportunités de collaboration entre les acteurs économiques, les associations, et les collectivités.

diffuser les initiatives d'économie circulaire, que ce soit par des articles, des reportages ou des émissions spéciales. Les entreprises locales doivent également être accompagnées dans leur communication externe pour maximiser leur impact.

- **Développement du répertoire des acteurs** : Développer une base de données accessible, recensant les acteurs de l'économie circulaire en Guadeloupe, afin de faciliter le networking et la collaboration entre les entreprises, institutions publiques et associations engagées dans ce domaine.
- **Mobilisation des médias** : Impliquer activement les médias locaux pour mieux



ETUDE PREALABLE

Étudier les besoins spécifiques des acteurs en termes de mise en réseau, de promotion et de développement pour ajuster les objectifs des forums et du répertoire.



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements organisés : objectif de 3 à 5 événements d'envergure sur deux ans.
- Nombre de publications, de reportages et de mentions des initiatives dans les médias locaux.
- Nombre de collaborations ou projets communs qui émergent suite aux salons et forums organisés (enquête auprès des participants)

Indicateurs de réussite :

- Nombre d'événements organisés : objectif de 3 à 5 événements d'envergure sur deux ans.
- 40 collaborations ou projets communs qui émergent suite aux salons et forums organisés (enquête auprès des participants)



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- Organisation des événements (salons et forums économiques) : 350 000 €
- Communication et sensibilisation : 250 000 € à 600 000 €
- Création et gestion du répertoire des acteurs : 90 000 €

Dispositifs de financement

ADEME, BPI France et UE (programme LIFE, FEDER et PO FEDER-FSE Guadeloupe)

Mesure n°20 : Développer des espaces de promotion et de mise en réseau pour les acteurs de l'économie circulaire

ESTIMATION BUDGÉTAIRES

ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS (SALONS ET FORUMS)

Total estimé : env. 350 000 €

- **Location des espaces** : env. 100 000 € pour louer des salles de congrès, centres d'exposition, et autres infrastructures nécessaires pour organiser plusieurs événements sur 3 ans.
- **Aménagement et logistique** : 100 000 € pour l'équipement des salons (stands, écrans, matériel audio-visuel, supports de présentation) et la gestion logistique des participants (accueil, sécurité).
- **Frais d'organisation** : 150 000 € pour les coûts liés à l'organisation (salaires du personnel, prestataires de service pour l'événementiel).

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Total estimé : de 250 à 600 000 €

- **Campagnes médiatiques** : 150 000 € à 400 000 € pour des campagnes de communication visant à promouvoir les événements, sensibiliser le public et attirer les entreprises. Cela inclut les spots publicitaires à la télévision, la radio, les affiches, les publications sur les réseaux sociaux et les articles dans la presse locale.
- **Supports de communication** : 100 000 € à 200 000 € pour la création de brochures, flyers, vidéos de promotion, et autres supports pour les événements.

GESTION DU RÉPERTOIRE DES ACTEURS

Total estimé : env. 90 000 €

- **Développement du répertoire numérique** : 50 000 € pour le développement d'une plateforme numérique qui recense les acteurs de l'économie circulaire en Guadeloupe, permettant de faciliter le networking et la collaboration.
- **Mise à jour et maintenance** : 20 000 € pour la maintenance continue du répertoire et la mise à jour des informations des acteurs.
- **Formation et accompagnement** : 20 000 € pour former les acteurs à l'utilisation de la plateforme et pour promouvoir son utilisation auprès des entreprises et associations.



FINANCEMENT

- **ADEME** : L'ADEME propose plusieurs dispositifs de soutien aux projets liés à l'économie circulaire. Elle finance des projets d'entreprises, de collectivités et d'associations dans les domaines du recyclage, du réemploi et de la gestion des déchets
- **BPI France** propose via son dispositif **France 2030** des financements pour les entreprises qui souhaitent se lancer dans des projets d'économie circulaire, notamment par des prêts, des subventions ou des aides à l'innovation.
- **Programme LIFE** : ce programme de financement européen soutient des projets liés à l'environnement, notamment ceux centrés sur l'économie circulaire et la gestion des ressources.



Mesure n°21 : Mettre en place un accompagnement à destination des porteurs de projet de l'économie circulaire



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Afin de garantir un accompagnement efficace des porteurs de projets, il est essentiel de **rendre les mécanismes de financement accessibles et compréhensibles**. Pour ce faire, il est envisagé de :

1. **Faciliter les démarches d'accès aux financements publics et privés** : il s'agira de mettre en place des actions concrètes pour simplifier l'accès aux différentes sources de financement, qu'elles soient publiques ou privées, en fournissant des outils d'accompagnement adaptés. Par exemple, mettre en place **une plateforme numérique où les porteurs de projets peuvent trouver un répertoire des aides et financements disponibles**, avec un guide pas-à-pas pour chaque demande, et **organiser des ateliers pratiques** pour accompagner les entrepreneurs dans le montage de dossiers de financement, en partenariat avec des experts financiers.
2. **Identifier et diffuser les bonnes pratiques** : l'objectif est de capitaliser sur les initiatives réussies en partageant les pratiques exemplaires auprès des acteurs du secteur. Cela permettra de créer un effet de levier pour soutenir la duplication des modèles performants et favoriser l'émergence de nouveaux projets. L'idée est de **publier régulièrement des fiches pratiques ou des vidéos explicatives** présentant les démarches et outils qui ont permis le succès de certains projets, afin d'encourager d'autres acteurs à adopter ces méthodes.

En permettant de répliquer ces modèles, la Guadeloupe pourra capitaliser sur les succès existants et favoriser un effet de levier pour l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire. Cette stratégie contribuera non seulement à la croissance des projets déjà existants, mais aussi à l'émergence de nouvelles idées qui bénéficieront d'un cadre financier stable et adapté à leurs besoins.



Mesure n°21 : Mettre en place un accompagnement à destination des porteurs de projet de l'économie circulaire



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- CCI

Contributeurs / partenaires :

- Région et collectivités
- Etat
- Associations



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu abordé

Evolution normative



Non nécessaire

Conditions de mise en œuvre

- Identification d'une équipe projet dédiée côté CCI, avec la participation éventuelle d'agents de la Région et de l'Etat
- Collaboration avec les organismes financeurs et des experts en ingénierie de financement, notamment pour animer les ateliers et garantir la qualité des contenus diffusés

Effort budgétaire



Modéré

Ressources humaines



Limité



CALENDRIER

2025

Lancement de la plateforme et organisation des premiers ateliers

T1

T2



T3



T4



Cadrage de la plateforme, identification des besoins pour les ateliers et les fiches

2026

T1

T2

T3



T4



Publication et mise à jour des vidéos et des fiches, organisation d'un atelier par trimestre, suivi de l'impact des actions



PLAN D'ACTIONS

- **Mise en place d'une plateforme numérique dédiée** permettant aux porteurs de projets de consulter un répertoire d'aides et financements disponibles, avec un guide détaillé pour chaque type de financement, qu'il soit public ou privé, incluant également des conseils pour le montage des dossiers.
- **Publication régulière de fiches pratiques et de vidéos explicatives** mettant en avant des exemples de projets réussis et les étapes clés qui ont mené à leur succès, afin d'inspirer et de guider d'autres porteurs de projets.
- **Organisation d'ateliers pratiques**, en présentiel et en ligne, de manière périodique et en partenariat avec des experts financiers, pour aider les porteurs de projet à comprendre les exigences de chaque source de financement, à élaborer des dossiers convaincants et à surmonter les obstacles administratifs.



ETUDE PREALABLE

- Diagnostic des besoins : identifier les besoins spécifiques des porteurs de projet en économie circulaire en matière d'accompagnement et de financement.
- Évaluation des ressources existantes : faire un inventaire des financements et aides déjà disponibles.



INDICATEURS

- **Indicateur de suivi** : Nombre de projets d'économie circulaire qui bénéficient d'un accompagnement
- **Indicateur de réussite** : Taux de réussite des demandes de financement, suivi des dossiers soumis par les porteurs de projets et du pourcentage de ceux ayant obtenu un financement



FINANCEMENT

Estimations budgétaires :

- Création et maintenance de la plateforme numérique : 50 à 100 000 €
- Ateliers : 20 à 50 000 € par an
- Coût de production pour les fiches pratiques et vidéos explicatives : 15 à 30 000 € par an

Sources de financement possibles : FEDER et FSE, fonds ADEME, fonds propres de la CCI.

A dark blue background featuring a stylized map of France. The map is overlaid with various geometric patterns, including a grid of thin red lines, a network of thin white lines, and a pattern of small white dots. The text '5' is large and yellow, followed by a vertical yellow line.

5

Mieux se nourrir

A. Agriculture

Mesure n°22 : Structurer les filières agricoles locales pour promouvoir les circuits courts



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Cette mesure vise à promouvoir les circuits courts entre producteurs et consommateurs afin de renforcer l'économie locale tout en réduisant l'empreinte carbone des activités agricoles. Cela permet non seulement de **dynamiser l'agriculture guadeloupéenne**, mais aussi de **réduire la dépendance aux importations et de minimiser l'impact environnemental du transport de produits alimentaires**. En facilitant des échanges directs, les producteurs locaux peuvent bénéficier de marges plus équitables tout en garantissant aux consommateurs des produits frais et de qualité.

Cela passe par la structuration des filières agricoles à travers **la création de coopératives et de centres de collecte**. Ces infrastructures permettent de regrouper les produits locaux, augmentant ainsi leur visibilité et leur compétitivité sur le marché. Par ailleurs, il est nécessaire **d'offrir des formations aux agriculteurs** afin d'améliorer leurs pratiques, tant **au niveau de la qualité que de la rentabilité de leurs productions**.

En Guadeloupe, un des défis majeurs est la **spécificité de la main-d'œuvre agricole, avec de nombreux agriculteurs ne travaillant pas à temps plein dans leurs exploitations**. Il devient donc crucial de développer des programmes de formation adaptés à cette réalité, pour **accompagner les agriculteurs dans leur professionnalisation et leur permettre de mieux exploiter les opportunités offertes par les circuits courts**. En renforçant ces compétences, cette mesure contribuera à rendre les filières agricoles plus résilientes face aux aléas économiques et climatiques.



Mesure n°22 : Structurer les filières agricoles locales pour promouvoir les circuits courts



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région

Contributeurs / partenaires :

- Etat (DAAF)
- Chambre d'Agriculture
- Syndicats agricoles



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Conditions de mise en œuvre

- Besoin d'infrastructures pour regrouper les produits locaux et d'études pour évaluer la faisabilité des coopératives.

- Décisions stratégiques à prendre au niveau régional pour encourager l'agroécologie et les circuits courts.

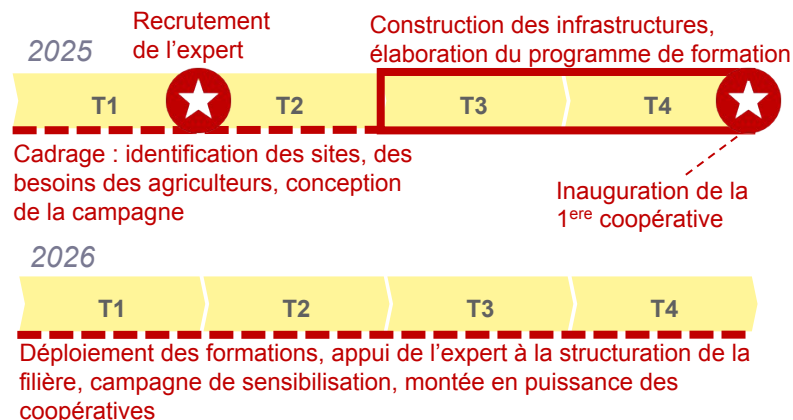
Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER



PLAN D'ACTIONS

Les 4 chantiers sont détaillés en page suivante :

- **Création des infrastructures (coopératives, centres de collecte)** pour regrouper les produits locaux et faciliter leur accès au marché guadeloupéen.
- **Formation des agriculteurs** pour améliorer la qualité de leur production et leur résilience face aux défis du changement climatique.
- Mise en place d'une **campagne de sensibilisation** pour encourager la consommation de produits locaux (consommateurs) et la production de produits pour le marché local (agriculteurs).
- **Structuration des filières agricoles** en offrant un soutien aux producteurs dans les démarches administratives et dans la recherche de financement, la réponse aux appels à projet.



ETUDE PREALABLE

- Étude de faisabilité pour la création de coopératives et de centres de collecte.
- Enquête auprès des agriculteurs pour identifier les compétences à renforcer.



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateurs de suivi :

- Augmentation de la part des produits locaux dans les circuits de distribution (objectif de 30% en deux ans)
- Nombre d'agriculteurs formés et leur niveau de satisfaction après les formations

Indicateurs de réussite :

- Augmentation de la part des produits locaux dans les circuits de distribution (objectif de 30% en deux ans)



ESTIMATION BUDGÉTAIRES

- Création des infrastructures (coopératives, centres de collecte) : 2 570 000 € à 3 570 000 €
- Formation des agriculteurs : 640 000 €
- Campagne de sensibilisation pour encourager la consommation de produits locaux : 420 000 €
- Soutien aux producteurs dans les démarches administratives : 180 000 € par an, soit 360 000 € sur 2 ans.

Mesure n°22 : Structurer les filières agricoles locales pour promouvoir les circuits courts



PLAN D' ACTIONS

CRÉATION DES INFRASTRUCTURES (COOPÉRATIVES, CENTRES DE COLLECTE)

- Réalisation d'études pour déterminer les emplacements les plus pertinents et évaluer les besoins des producteurs locaux.
- Lancement des appels d'offres pour la construction, suivi des travaux de construction des infrastructures (coopératives, centres de collecte).
- Installation des équipements de gestion et de stockage, formation des gestionnaires de coopératives et centres de collecte.

FORMATION DES AGRICULTEURS

- Enquête auprès des agriculteurs pour identifier les compétences à renforcer (agroécologie, gestion des ressources, pratiques résilientes).
- Conception de programmes de formation.
- Partenariats avec des organismes spécialisés (Chambres d'agriculture, centres de formation).
- Recrutement des stagiaires et dispense des sessions de formation.
- Suivi et accompagnement post-formation pour vérifier l'application des bonnes pratiques.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR ENCOURAGER LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX

- Élaboration des messages clés autour des bénéfices de la consommation de produits locaux (qualité, santé, environnement).
- Création de supports visuels (affiches, vidéos, brochures) et numériques (réseaux sociaux, sites web).
- Lancement de la campagne de sensibilisation : diffusion dans les médias locaux, écoles, collectivités et événements publics.
- Enquête de satisfaction des consommateurs, ajustements en fonction des résultats de l'enquête.

SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Recrutement du chargé de mission, expert en structuration de filières agricoles.
- Soutien aux agriculteurs dans leurs démarches administratives et dans la structuration de leurs filières.
- Aide à la recherche de financements et à la réponse aux appels à projet régionaux, nationaux et européens.
- Coordination entre les producteurs, les coopératives et les partenaires institutionnels.
- Veille sur les opportunités de financements et de projets collaboratifs.



ESTIMATION BUDGÉTAIRES

- Étude de faisabilité : 70 000 €
- Construction des infrastructures : 2 à 3 millions d'euros par infrastructure (selon la taille et les besoins).
- Équipement (chambres froides, bacs de stockage, étiqueteuses, balances, logiciels) : 500 000 € par centre.

Total estimé : 2 570 000 € à 3 570 000 €

- Études préliminaires sur les besoins : 20 000 €
- Développement des programmes de formation : 100 000 €
- Formation sur le terrain (environ 1 000 agriculteurs sur 2 ans) : 500 000 €
- Suivi et évaluation : 20 000 €

Total estimé : 640 000 €

- Conception de la campagne : 60 000 €
- Production des supports (visuels et numériques) : 100 000 €
- Diffusion dans les médias et événements : 250 000 €
- Suivi et évaluation : 10 000 €

Total estimé : 420 000 €

- Recrutement du chargé de mission : 80 000 € par an.
- Budget de fonctionnement pour les missions de coordination : 100 000 € (mobilité, événements, accompagnement administratif).

Total estimé : 180 000 € par an, soit 360 000 € sur 2 ans.

FINANCEMENT

- Le **FEADER (UE)** soutient des projets de développement rural
- La **BPI** peut proposer des prêts ou garanties pour des projets innovants en zone rurale.

- **VIVEA** finance les formations des chefs d'exploitation agricole
- Les **PIA** soutient des projets innovants, y compris ceux axés sur l'amélioration des pratiques agricoles.
- **Chambres d'Agriculture** peut cofinancer ou soutenir des projets de formation

- L'**ADEME** finance des projets qui sensibilisent à des pratiques plus respectueuses de l'environnement
- **Fonds National pour l'Aménagement du Territoire (FNADT)**

- Le **FEDER** finance des actions qui renforcent le tissu économique et social des territoires

Mesure n°23 : Faciliter l'accès aux terres agricoles et protéger le foncier



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Cette mesure vise à mettre en place des politiques publiques pour faciliter l'accès au foncier agricole en Guadeloupe, tout en luttant contre la spéculation foncière et en sanctuarisant les zones dédiées à l'agriculture.

L'objectif est de **s'assurer que les Groupements Foncier Agricole (GFA) conservent leur vocation première, à savoir l'exploitation agricole, et ne soient pas détournés à d'autres fins**. Certains GFA restent en friche, d'autres sont sous-loués. Certaines terres agricoles, sous couvert de GFA, sont plutôt perçues par les propriétaires comme des investissements patrimoniaux, souvent transmis de génération en génération. Cela crée des obstacles pour les jeunes agriculteurs cherchant à accéder à des terres à un coût raisonnable, car ces propriétaires voient dans ces terres une opportunité de spéculation foncière plutôt qu'une ressource productive.

Un autre enjeu majeur est l'occupation illégale des terres. Cette situation découle d'une histoire complexe et de la réforme foncière entamée suite à la départementalisation de 1946. En Guadeloupe, une grande partie des terres est occupée sans titre de propriété. Ces occupations sont devenues une pratique courante en l'absence de titres fonciers formalisés, créant des tensions et des conflits autour de la possession des terres.

L'avancement de ces deux chantiers est primordial pour sécuriser l'accès aux terres agricoles et garantir un développement durable du secteur agricole guadeloupéen.



Mesure n°23 : Faciliter l'accès aux terres agricoles et protéger le foncier



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Le département et la SAFER

Contributeurs / partenaires :

- Etat (DAAF)
- Chambre d'Agriculture
- SAFER
- Syndicats agricoles



TABLER DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Conditions de mise en œuvre

Nécessité d'une forte implication de l'État en raison des illégalités historiques sur l'occupation des terres.

Des décisions stratégiques devront être prises en fonction des résultats des études et consultations.

Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025 Cadrage



T3 2025 : Lancement de la nouvelle réforme foncière : ouverture des réflexions sur la transmission et le renouvellement générationnel. Déploiement des actions de réattribution des 1 000 hectares restants en collaboration avec la SAFER.

2026



PLAN D'ACTIONS

- **Inventaire des terres agricoles** : travail conjoint région avec le département pour réaliser un inventaire du foncier individuel et régional, identification du potentiel agricole reprenable (terres libres d'occupation ou occupées avec possibilité de sous-location), proposition de solutions adaptées pour la reprise ou la location des terres identifiées.
- **Réforme foncière** : lancer une réflexion sur une nouvelle réforme foncière en prévision de la fin de la réforme actuelle, aborder les questions de transmission des terres, du vieillissement des agriculteurs et du renouvellement générationnel, garantir que la réforme facilite l'exploitation effective des terres par les jeunes agriculteurs.
- **Gestion et réattribution des terres par la SAFER** : attribuer les 1 000 hectares restants du stock de la SAFER, faciliter les démarches pour assurer le bon fonctionnement des GFA en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, mettre en place des mécanismes de suivi des GFA.



ETUDE PREALABLE

- Études juridiques pour déterminer les actions à mener en matière de régularisation des terres illégalement occupées.
- Identification des GFA à risque et évaluation des moyens de les protéger contre la spéculation foncière.



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateurs de suivi :

- Pourcentage de terres illégalement occupées régularisées à la fin de la période
- Augmentation de la surface agricole totale

Indicateurs de réussite :

- Pourcentage de terres illégalement occupées régularisées à la fin de la période (30%)
- Augmentation de la surface agricole totale (30%)



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Un effort budgétaire substantiel sera nécessaire pour financer les études préalables, les actions juridiques pour régulariser les titres de propriété et la surveillance des zones protégées.

Estimation budgétaire : de 1 à 10 millions d'€ sur 3 ans, selon l'objectif fixé et l'ampleur des mesures de régularisation et de protection des terres agricoles.

Sources : Département, Chambre d'Agriculture, FEADER

Mesure n°24 : Mettre en œuvre une gestion durable et optimisée de l'eau agricole



RATIONNEL DE CETTE MESURE

**En attente d'un retour
du Département**



Mesure n°24 : Mettre en œuvre une gestion durable et optimisée de l'eau agricole



PILOTAGE

TABOLEAU DE BORD



CALENDRIER

**En attente d'un retour
du Département**

Document de file :
Document
Contributeurs / partenaires :
• XXX
• XXX

Consultation citoyenne

 85%
Populaire

Evolution normative

 Modérée

Conditions de mise en œuvre

- Une proposition plébiscitée par la consultation citoyenne
- Infrastructure
- Etude
- Décision stratégique
- Norme

Effort budgétaire

 Important

Ressources humaines

 Important

2025

T1

T2

T3

T4

2026

T1

T2

T3

T4

Remarque éventuelle sur le calendrier
Préciser les jalons : étude, déploiement, ...



PLAN D'ACTIONS

• Texte



ETUDE PREALABLE

• Texte



INDICATEURS DE RÉUSSITE

• Texte



FINANCEMENT

- Texte
- Fourchette budgétaire. Ex : de 1 à 10M d'euros sur 3 ans, selon l'objectif fixé

The background features a dark blue map of Brittany, France, overlaid with various geometric patterns in a slightly lighter blue and white. These patterns include a grid of squares, a network of intersecting lines, and a series of parallel wavy lines. The text is positioned on the left side of the map.

5

Mieux se nourrir

B. Croissance bleue

Mesure n°25 : Soutenir l'insertion des jeunes dans les métiers de la mer

RATIONNEL DE CETTE MESURE

Cette mesure s'inscrit dans un contexte régional, où le taux de chômage et d'inactivité parmi les jeunes est particulièrement préoccupant. En effet, selon des études récentes, environ **27,3 % des jeunes en Guadeloupe ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation**, un chiffre qui dépasse de loin la moyenne nationale. Cette situation souligne l'urgence d'initiatives ciblées pour améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle dans des secteurs porteurs comme celui des métiers de la mer.

La mer représente un potentiel économique significatif pour la Guadeloupe, offrant des opportunités dans divers domaines tels que la pêche, le tourisme maritime et les activités nautiques. Cependant, pour que les jeunes puissent en bénéficier, il est nécessaire de développer des programmes de formation adaptés aux besoins du marché local. Le **Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)** a déjà mis en avant plusieurs préconisations pour renforcer l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins, notamment par la création d'observatoires régionaux des métiers et la mise en place de dispositifs de **Garantie jeunes**.

Pour mettre en œuvre cette mesure, il est essentiel de considérer un partenariat entre les acteurs publics et privés. Cela inclut les missions locales, qui jouent un rôle central dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. En renforçant leur capacité d'action et en favorisant une approche coordonnée entre les différents services d'insertion, on peut espérer améliorer significativement les parcours professionnels des jeunes dans ce secteur.



Mesure n°25 : Soutenir l'insertion des jeunes dans les métiers de la mer



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région

Contributeurs / partenaires :

- ADEME
- Rectorat de l'académie de Guadeloupe
- Pôle Emploi Guadeloupe
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Incubateurs d'entreprises La Fabrique et Zebox



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025



Lancement des études pour le centre technique et recensement des besoins de formation.

Création de partenariats et recherche de financements pour l'incubateur maritime.

2026



Début des travaux du centre technique et mise en place des premiers stages et campagnes.

Démarrage des premiers modules de formation et ouverture de l'incubateur



ESTIMATION BUDGÉTAIRES

Estimations budgétaires

- Développement du centre technique : 10 millions d'€
- Incubateur et subventions : 5 millions d'€
- Campagnes de sensibilisation et stages : 2 millions d'€

Sources de financement

- Fonds européens (FEDER, FSE) pour la formation et les équipements.
- ADEME et DEAL pour les projets liés à la durabilité.
- Région Guadeloupe et communautés d'agglomération pour cofinancer les infrastructures.
- Investissements privés via des partenariats public-privé.



PLAN D'ACTIONS

Développer une offre de formation spécialisée adaptée au territoire - Créer un centre technique de formation maritime en Guadeloupe pour éviter l'exode des jeunes vers l'Hexagone. Ce centre proposerait des formations qualifiantes en navigation, mécanique navale, aquaculture et pratiques durables, intégrant les innovations technologiques comme les énergies renouvelables pour le transport maritime. Ce projet répond au manque local de professionnels qualifiés et pourrait être piloté par des partenariats entre l'État, la région et les acteurs privés.

Encourager l'entrepreneuriat maritime - Mettre en place des dispositifs d'aides financières comme

des subventions ou prêts à taux réduit pour les jeunes entrepreneurs. Créer un incubateur maritime pour accompagner la création de start-ups dans la pêche durable, le tourisme nautique et l'aquaculture innovante, tout en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Promouvoir les carrières maritimes auprès des jeunes - Lancer des campagnes de sensibilisation dès le lycée pour présenter les opportunités des métiers de la mer. Organiser des stages en entreprise et des forums métiers pour renforcer l'attractivité du secteur. Ces actions visent à motiver les jeunes et les réorienter vers un secteur clé pour l'économie insulaire



ETUDE PREALABLE

- xxx



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateur de Suivi

- Nombre de jeunes formés par an.
- Montant des subventions et prêts accordés.

Indicateur de Réussite

- Augmentation de 30% du nombre d'entreprises maritimes créées par des jeunes d'ici 2030.
- Réduction de 50% des départs de jeunes pour des formations maritimes en dehors de l'île

Mesure n°26 : Déployer une aquaculture responsable pour diminuer les émissions de GES

RATIONNEL DE CETTE MESURE

Cette a pour objectif de déployer une **aquaculture responsable en Guadeloupe**, un secteur important pour l'économie locale qui doit relever des défis environnementaux. Actuellement, la **Guadeloupe importe plus de 90 % de ses produits alimentaires**, ce qui met en évidence la nécessité d'améliorer l'**autonomie alimentaire** tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la production alimentaire. L'aquaculture, lorsqu'elle est pratiquée de manière durable, peut contribuer à cette réduction. **Le Parc Aquacole de Pointe-Noire** représente un modèle d'aquaculture responsable, produisant des poissons et crustacés avec un impact environnemental limité. Ce parc utilise des techniques telles que l'aquaponie, qui combine l'élevage de poissons et la culture de plantes, permettant ainsi d'économiser de l'eau et de l'énergie. Pour soutenir cette initiative, il est essentiel d'encourager la formation spécialisée dans le domaine de l'aquaculture durable. Cela permettra de former des professionnels capables d'appliquer des pratiques respectueuses de l'environnement et d'innover dans le secteur. Par ailleurs, le développement d'incubateurs pour les start-ups aquacoles favorisera l'entrepreneuriat local et la création d'emplois.

Des campagnes de sensibilisation seront également mises en place pour informer la population sur les avantages d'une aquaculture durable. Ces actions visent à motiver les jeunes et à les orienter vers des carrières dans ce secteur, tout en contribuant à la préservation des ressources maritimes.

En résumé, déployer une aquaculture responsable en Guadeloupe représente une opportunité pour améliorer l'autonomie alimentaire et réduire les émissions de GES, tout en répondant aux besoins alimentaires locaux



Mesure n°26 : Déployer une aquaculture responsable pour diminuer les émissions de GES



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région
- Contributeurs / partenaires :**
 - ADEME
 - Producteur aquacoles (Pointe noire)
 - IFREMER
 - INRAE
 - SYPAGA
 - Université des Antilles



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu évoqué

Evolution normative



Aucune évolution législative ni réglementaire n'est envisagée

Effort budgétaire



Conséquent

Ressources humaines



Important



CALENDRIER

2025

Début des formations pour les producteurs et sensibilisation sur l'utilisation des co-produits.



Lancement des travaux du centre technique aquacole.

Lancement des premiers projets de recherche sur les espèces locales.

2026

Mise à jour du SRDAM et intégration des bonnes pratiques



Finalisation du centre technique et premiers essais d'alimentation durable.

Évaluation initiale de la réduction des émissions de GES et ajustements des pratiques.



ESTIMATION BUDGÉTAIRES

Estimations budgétaires

- Création du centre technique aquacole : 4 millions d'€
- Recherche sur les ressources locales : 2 millions d'€
- Formation et accompagnement des producteurs : 1,5 million d'€
- Mise à jour du SRDAM et suivi des projets : 0,5 million d'€

Sources de financement

- Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)
- ADEME (subventions pour la transition écologique)
- Banque publique d'investissement (BPI France) pour l'innovation dans l'agriculture durable
- Collectivités locales via des aides régionales



PLAN D'ACTIONS

- **Optimiser les pratiques aquacoles locales** - La création d'un centre technique aquacole en Guadeloupe permettra de promouvoir des méthodes innovantes, comme l'utilisation des co-produits de la pêche pour l'alimentation piscicole. Ces solutions, déjà utilisées avec succès dans d'autres régions insulaires, réduisent les déchets et les émissions de GES tout en améliorant la rentabilité des exploitations locales.
- **Encourager la recherche sur les ressources locales** - Investir dans des études sur les espèces adaptées aux conditions locales, comme les crevettes ou les tilapias, permettra de développer des solutions aquacoles à faible empreinte carbone. La collaboration avec les centres de recherche, comme l'IFREMER, favorisera des innovations accessibles pour les producteurs.
- **Renforcer les compétences des producteurs** - Former les aquaculteurs à des pratiques durables et à l'évaluation des impacts environnementaux augmentera l'efficacité des exploitations. Ces formations incluront l'analyse des cycles de vie et l'utilisation des énergies renouvelables.
- **Intégrer l'aquaculture durable dans le SRDAM** - La mise à jour du Schéma régional de développement de l'aquaculture maritime (SRDAM) inclura des directives favorisant des méthodes respectueuses de l'environnement. Cela guidera les projets futurs en accord avec les engagements climatiques.



ETUDE PREALABLE

- Etude sur les pratiques aquacoles dans la caraïbe.



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateur de Suivi

- Nombre de producteurs formés (objectif : 50 d'ici 2026).
- Réduction des émissions de GES par kilogramme de poisson produit (objectif : 20 %).

Indicateur de Réussite

- Taux d'utilisation des co-produits de la pêche dans l'alimentation (objectif : 50 % des exploitations). Augmentation de la production aquacole durable (objectif : +30 % d'ici 2030).

Mesure n°27 : Rendre la filière pêche plus durable



RATIONNEL DE CETTE MESURE



Cette mesure a pour objectif de rendre la filière pêche en Guadeloupe plus durable, un enjeu important pour préserver les ressources maritimes et soutenir l'économie locale. **En 2018, la production de la pêche en Guadeloupe était estimée à environ 2 973 tonnes**, avec une forte **dépendance à certaines espèces**, notamment la **dorade coryphène**, qui représente **32,4 % de cette production**. Cependant, cette activité fait face à des défis tels que la surpêche et les impacts des pratiques non durables sur la biodiversité marine. Pour encourager une **pêche responsable**, il est nécessaire de promouvoir des pratiques moins invasives, comme l'utilisation de **filets sélectifs et la pêche ciblée d'espèces envahissantes**. Ces initiatives visent à protéger la biodiversité, notamment dans des zones sensibles comme le Parc national de la Guadeloupe, où des efforts de conservation sont nécessaires pour maintenir l'équilibre écologique. La collaboration avec des associations locales sera également essentielle pour renforcer l'impact de ces actions. Parallèlement, il est important d'adapter les formations professionnelles en intégrant des modules sur la gestion durable et la traçabilité des produits. Cela permettra aux pêcheurs de se conformer aux normes internationales tout en tenant compte des spécificités locales. L'ajout de cours sur la valorisation des espèces endémiques contribuera à diversifier les pratiques de pêche. Le développement **d'infrastructures modernes et éco-responsables pour le stockage et la transformation des produits de la mer** est également une priorité. Des investissements dans des unités de réfrigération et de conditionnement permettront de limiter les pertes après récolte et d'améliorer la compétitivité des entreprises locales. Enfin, il est essentiel d'intensifier les campagnes de sensibilisation sur la protection des écosystèmes marins et d'augmenter les contrôles pour lutter contre la pêche illégale. Ce renforcement des régulations contribuera à une meilleure gestion des ressources halieutiques dans les zones sensibles.



Mesure n°27 : Rendre la filière pêche plus durable



PILOTAGE

Responsable / chef de file :

- Région
- Contributeurs / partenaires :**
- ADEME
- Syndicats des pêcheurs de Guadeloupe
- Parc National de Guadeloupe



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Effort budgétaire

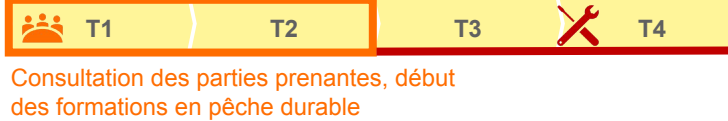


Ressources humaines

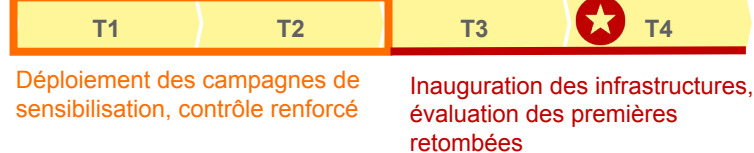


CALENDRIER

2025



2026



ESTIMATION BUDGÉTAIRES

Estimations budgétaires

- Promotion des pratiques de pêche durable : 2,5 millions d'€
- Modernisation des formations : 1,5 millions d'€
- Développement d'infrastructures : 7 millions d'€
- Sensibilisation et contrôles : 3 millions d'€

Sources de financement

- Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)
- ADEME, pour l'aspect éco-responsable des infrastructures
- Collectivités locales via les plans régionaux
- Secteur privé : partenariats avec des coopératives de pêche



PLAN D'ACTIONS

- **Promotion des pratiques de pêche durable** - Encourager les pêcheurs guadeloupéens à adopter des techniques moins invasives, comme les filets sélectifs ou la pêche ciblée des espèces envahissantes. Ces actions sont essentielles pour préserver la biodiversité marine, notamment dans les zones protégées comme le Parc national de la Guadeloupe (source : Ifremer). Une collaboration avec les associations locales renforcera l'impact de ces initiatives.
- **Adaptation des formations professionnelles** - Moderniser les programmes de formation en intégrant des modules sur la gestion durable, la protection des écosystèmes et la traçabilité des produits. Ces modules répondront aux normes internationales et aux spécificités locales. Cela inclut l'ajout de cours sur la valorisation des espèces endémiques.
- **Développement d'infrastructures de transformation et stockage** - Investir dans des unités modernes et éco-responsables pour le stockage (réfrigération) et la transformation (filetage, conditionnement). Ces infrastructures aideront à limiter les pertes post-récolte et à répondre aux normes sanitaires, renforçant ainsi la compétitivité des entreprises locales.
- **Sensibilisation et renforcement des contrôles** - Lancer des campagnes d'information sur la protection des écosystèmes marins et augmenter les contrôles pour lutter contre la pêche illégale. Ce renforcement permettra une meilleure régulation des activités maritimes dans les zones sensibles.



ETUDE PREALABLE

- Etude sur les pratiques aquacoles dans la caraïbe.



INDICATEURS DE RÉUSSITE

Indicateur de Suivi

- Nombre de formations réalisées
- Nombre d'équipements modernisés

Indicateur de Réussite

- Augmentation de 20% des captures d'espèces endémiques valorisées d'ici 2030
- Réduction de 30% des activités de pêche illégale d'ici 2028

6

Mieux consommer

Achat public responsable & information
des consom'acteurs

Mesure n°28 : Assurer le suivi de l'inclusion et du respect des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics



RATIONNEL DE CETTE MESURE

L'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics constitue aujourd'hui une priorité pour promouvoir un développement durable et responsable. Cette mesure vise à **analyser et à suivre l'application de ces clauses afin de garantir que chaque contrat public respecte les standards sociaux et environnementaux établis.**

En s'appuyant sur les actions du Haut Conseil à la Commande Publique (HCCP), rattaché au SGAR, l'objectif est de mettre en place des outils d'analyse de la commande publique dans une démarche structurée pour évaluer et suivre l'intégration des critères environnementaux et sociaux. Cette approche permet d'assurer un suivi continu et efficace des marchés publics, d'**identifier les faiblesses potentielles dans la mise en œuvre de ces clauses**, et de proposer des ajustements. Elle contribue également à **harmoniser les pratiques entre les différentes entités publiques**, garantissant une cohérence régionale dans l'application des critères environnementaux et sociaux, et favorisant la mutualisation des expériences et des bonnes pratiques.

Pour garantir une intégration optimale de ces clauses, un système de suivi sera instauré, comprenant **des indicateurs de performance environnementale et sociale, des rapports d'évaluation réguliers, et des formations dédiées aux responsables de la commande publique.** Des audits périodiques viendront également vérifier la conformité et l'efficacité des actions mises en œuvre. Ce processus permettra d'identifier rapidement les axes d'amélioration et de sensibiliser les fournisseurs à l'importance des engagements sociaux et environnementaux, contribuant ainsi à renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs impliqués dans les marchés publics.

Mesure n°28 : Assurer le suivi de l'inclusion et du respect des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics



PILOTAGE

Chef de file :

- HCCP, rattaché au SGAR

Contributeurs & partenaires :

- Collectivités locales
- Organismes soumis au code de la commande publique
- Entreprises locales



TABLEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu abordé

Evolution normative



Non nécessaire

Conditions de mise en œuvre

- Mise en place d'outils de suivi
- Mobilisation de ressources humaines pour le contrôle et le suivi des marchés
- Engagement des collectivités et des fournisseurs

Effort budgétaire



Modéré

Ressources humaines



Modérée



CALENDRIER

2025

Lancement de la première formation, mise en place du système de suivi

T1

T2



T3

T4

Cadrage : élaborer le processus de collecte de données, intégrer le logiciel, identifier les besoins en formation

2026

T1



T2



T3



T4



Organisation d'une formation par trimestre, déploiement du calendrier d'évaluation



PLAN D'ACTIONS

- **Instaurer un système de suivi des clauses** : définir les parties prenantes, le process de collecte de données, adopter un logiciel dédié pour centraliser les informations, désigner des points de contact dans chaque entité pour centraliser les données, définir des indicateurs de suivi, de conformité et de performance.
- **Réaliser des rapports d'évaluation réguliers** : planifier un calendrier d'évaluation, créer un format standard de rapport (état de conformité, performances par indicateur, écarts, recommandations).
- **Organiser des formations dédiées aux responsables de la commande publique** : créer un programme adapté aux besoins identifiés (intégration des clauses, suivi des engagements des fournisseurs, ...), organiser des sessions en présentiel ou en ligne, recueillir les retours des participants.



ETUDE PREALABLE

- Identification des marchés publics prioritaires pour un suivi renforcé
- Réalisation d'une enquête auprès des responsables de la commande publique pour identifier leurs besoins et leur niveau de connaissance des clauses



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre d'audits réalisés annuellement pour vérifier la conformité dans l'application des clauses

Indicateur de réussite :

- Augmentation du nombre de marchés publics « clausés »



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- Mise en place du système de suivi et des indicateurs : 80 000 à 150 000 €
- Formation des responsables de la commande publique : 30 000 à 50 000 €
- Audits annuels : 20 000 à 40 000 € par an

Sources de financement : fonds européens (FEDER), ADEME, fonds régionaux

Mesure n°29 : Mettre en place une cellule d'accompagnement à destination des entreprises locales pour les encourager à une conduite plus responsable



RATIONNEL DE CETTE MESURE

L'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics constitue un levier important pour favoriser une économie locale durable et responsable. Cependant, de nombreuses entreprises locales rencontrent des difficultés pour se conformer à ces exigences dans leurs offres. Cette mesure vise donc à créer une cellule d'accompagnement dédiée pour **aider les entreprises locales à répondre aux appels d'offres intégrant des clauses sociales et environnementales**. En facilitant leur compréhension et leur mise en œuvre, cette cellule permet de **renforcer la capacité des entreprises à saisir des opportunités de marchés publics tout en contribuant à des objectifs de développement durable**.

La cellule d'accompagnement apportera un soutien technique direct aux entreprises dans plusieurs domaines clés. Elle les assistera, par exemple, dans **l'analyse et la compréhension des clauses** de manière approfondie, en identifiant les impacts et les bénéfices attendus pour l'entreprise. Elle pourra également **proposer des conseils sur l'intégration de pratiques écoresponsables dans leurs processus internes**, ce qui facilitera le respect des critères requis et augmentera leur compétitivité pour les marchés publics.

Enfin, cette cellule d'accompagnement mettra à disposition des outils pratiques pour guider les entreprises tout au long du processus de réponse aux appels d'offres, comme **des modèles d'offres types intégrant les clauses sociales et environnementales, des check-lists de conformité, et des fiches explicatives sur les exigences réglementaires en matière de durabilité**. En aidant les entreprises locales à s'adapter aux exigences de l'achat public durable, cette mesure contribue à renforcer le tissu économique local et à promouvoir des pratiques commerciales responsables.



Mesure n°29 : Mettre en place une cellule d'accompagnement à destination des entreprises locales pour les encourager à une conduite plus responsable



PILOTAGE

Chef de file :

- Région

Contributeurs & partenaires :

- CCI
- HCCP
- Collectivités locales
- Organismes soumis au code de la commande publique
- Entreprises locales



TABEAU DE BORD

Consultation citoyenne



Sujet peu abordé

Evolution normative



Non nécessaire

Conditions de mise en œuvre

- Mise en place d'une cellule ad hoc, avec des ressources entièrement dédiées à cette activité

Effort budgétaire



Modéré

Ressources humaines



Modérée



CALENDRIER

2025

Lancement officiel de la cellule, premières sessions d'assistance

T1

T2

T3

T4

Cadrage et définition des rôles de la cellule d'accompagnement, créations des outils de support

2026

T1

T2

T3

T4

Suivi des entreprises accompagnées, amélioration continue des outils, création de retours d'expérience sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées



PLAN D'ACTIONS

- **Cadrage et structuration de la cellule d'accompagnement** : mettre en place les processus internes de la cellule, définir les rôles et responsabilités des intervenants.
- **Soutien technique et accompagnement individualisé** : aider les entreprises locales dans l'analyse et la compréhension des clauses, en fournissant des conseils sur l'intégration de pratiques écoresponsables dans leurs offres, via des séances d'accompagnement individuelles.
- **Création d'outils pratiques** : développer des modèles d'offres types, des check-lists de conformité, et des fiches explicatives pour guider les entreprises tout au long du processus de réponse aux appels d'offres.
- **Suivi et évaluation continue** : d'expérience des entreprises pour ajuster les outils et améliorer l'accompagnement, avec des rapports semestriels pour mesurer l'impact de la cellule.



ETUDE PREALABLE

- Identifier les secteurs d'activité les plus concernés par les marchés publics durables pour adapter le soutien (complexité technique de certaines filières)



INDICATEURS

Indicateur de suivi :

- Nombre d'entreprises accompagnées par la cellule.

Indicateur de réussite :

- Augmentation du nombre de marchés publics « clausés »



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- Création et fonctionnement de la cellule d'accompagnement (hors RH) : 60 000 à 120 000 € par an (matériel informatique, espace de travail, participation à des événements, communication)

Sources de financement : fonds européens (FEDER), ADEME, fonds régionaux

Mesure n°30 : Sensibiliser le grand public aux enjeux de la consommation durable par des ateliers et une vaste campagne de promotion de la consommation responsable



RATIONNEL DE CETTE MESURE

Cette mesure vise à encourager des habitudes de consommation plus responsables à travers des ateliers de formation pratiques et des campagnes de sensibilisation. Les thèmes abordés pourront par exemple concerner la hiérarchisation des dépenses, la réduction du gaspillage alimentaire, les techniques de jardinage local comme les jardins créoles, ainsi que des méthodes de conservation des aliments. L'objectif est de **fournir des compétences concrètes aux citoyens pour adopter des modes de vie plus durables au quotidien.**

Pour atteindre un large public, cette mesure s'appuie également sur **le renforcement de la visibilité des initiatives liées à la consommation responsable.** En plus des ateliers, des campagnes médiatiques seront déployées pour sensibiliser et informer sur les enjeux du mieux consommer. Cela inclut la diffusion de messages clés via les médias locaux, des émissions radio ou télévision dédiées, et l'utilisation des réseaux sociaux pour toucher les différentes générations. Ces actions permettront de susciter un intérêt accru pour **des pratiques respectueuses de l'environnement tout en répondant aux préoccupations économiques et sociales locales.**

Afin d'instaurer une reconnaissance durable de ces pratiques, **un label de consommation responsable** pourrait être développé pour encourager et valoriser les initiatives locales qui promeuvent ces valeurs. Des supports de communication adaptés, tels que des brochures, des vidéos pédagogiques et des guides pratiques, seront également conçus pour accompagner le grand public dans cette transition. En sensibilisant les citoyens aux impacts de leurs choix de consommation, cette mesure contribue à renforcer la résilience écologique et sociale de l'archipel tout en favorisant des habitudes plus durables.



Mesure n°30 : Sensibiliser le grand public aux enjeux de la consommation durable par des ateliers et une vaste campagne de promotion de la consommation responsable



PILOTAGE

Chef de file :

- Région

Contributeurs & partenaires :

- Collectivités locales
- Associations environnementales
- Organisations de consommateurs
- Médias locaux et influenceurs engagés



TABLER DE BORD

Consultation citoyenne



Evolution normative



Conditions de mise en œuvre

- Mise en place d'une équipe dédiée
- Mise en place de partenariats avec des médias locaux
- Mobilisation d'experts en consommation durable et en communication

Effort budgétaire



Ressources humaines



CALENDRIER

2025

Lancement officiel de la campagne, du 1er atelier, et du label



Définition des thèmes pour les ateliers, cadrage et conception de la campagne, développement des supports de communication

2026



Organisation de 2 ateliers par trimestre, déploiement de la campagne



PLAN D'ACTIONS

- **Conception et cadrage de la campagne de sensibilisation** : identification des messages clés et des formats adaptés aux différents segments de la population, production des supports, diffusion des messages (télévision, radio, réseaux sociaux, espaces publics), mise en place éventuellement de collaboration avec des influenceurs locaux pour élargir l'audience et adapter le discours.
- **Développement de supports de communication** : création de brochures, de vidéos pédagogiques et de guides pratiques abordant les thèmes pré-identifiés (gestion des dépenses, réduction du gaspillage, techniques de jardinage local).
- **Organisation d'ateliers pratiques** intégrant des démonstrations pratiques et des échanges interactifs : identification des thèmes prioritaires et des intervenants experts, conception des sessions, communication sur les sessions.
- **Développement d'un label** : définir les critères du label, élaborer un processus d'évaluation et d'attribution, organiser un événement de lancement.



ETUDE PREALABLE

- Analyse des préférences et des besoins du public : Identifier les sujets prioritaires pour le public afin de mieux cibler les ateliers



INDICATEURS

- Indicateur de suivi :**
 - Nombre d'ateliers organisés et de participants aux sessions
- Indicateur de réussite :**
 - Plus de 100 produits labellisés
 - Reconnaissance et adhésion au label de consommation responsable par le grand public



FINANCEMENT

Estimations budgétaires

- Création et diffusion des supports de sensibilisation : 50 000 à 100 000 €
- Organisation des ateliers (lieux, matériel, intervenants) : 40 000 à 70 000 € par an
- Développement et promotion du label de consommation responsable : 20 000 à 40 000 €

Sources de financement : ADEME, fonds régionaux, partenariats avec entreprises locales engagées en faveur de la durabilité

Vos contacts

Gueric Jacquet

Partner
EY Parthenon

gueric.jacquet@parthenon.ey.com
+33 6 79 91 90 16

Jade Poncelin de Raucourt

Consultante
EY Consulting

jade.poncelin.de.raucourt@fr.ey.com
+33 6 58 75 91 93

Julia Belert

Consultante
EY Consulting

julia.belert@fr.ey.com
+33 6 62 91 94 79

Laure Behar

Consultante
Unite Carribean

lbehar@unite-caribbean.com
+590 690 08 68 97